

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION



Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la gouvernance et de la performance organisationnelles en collaboration avec la Direction générale des communications du ministère de l'Éducation.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [Québec.ca](https://quebec.ca).

Si vous éprouvez des difficultés techniques ou désirez obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec la Direction générale des communications du ministère de l'Éducation.

Direction générale des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626
Site Web : education.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90118-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-90119-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

MESSAGE DES MINISTRES



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chap. A-6.01), nous avons le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère de l'Éducation. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2023.

Plusieurs réalisations méritent d'être soulignées. Les investissements majeurs dans les infrastructures scolaires contribuent au rehaussement de l'état général de nos bâtiments. Les travaux de construction (notamment les projets issus de la nouvelle génération d'écoles), d'agrandissement, de rénovation, de mise à niveau et de maintien ont été nombreux, et ce, au bénéfice des élèves, des enseignants et des autres membres du personnel. L'année 2022-2023 a aussi été l'occasion de réinvestir massivement dans la formation professionnelle. Ces investissements permettront de maintenir ou de démarrer une offre variée de formation en région, favorisant ainsi la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. D'autres sujets ont également retenu notre attention dans la dernière année. La pérennisation du programme de tutorat, les investissements dans les projets pédagogiques particuliers, la mise en place du projet pilote d'aide à la classe et le soutien accordé à une meilleure inclusion de tous les groupes d'élèves, notamment les élèves autochtones, ont constitué des éléments phares. Du côté du sport, du loisir et du plein air, la publication du *Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027* nous a permis de structurer les efforts pour permettre aux Québécoises et aux Québécois de retrouver le plaisir de pratiquer des activités sportives et récréatives après la pandémie. Par ailleurs, les enjeux liés à l'accessibilité, à la sécurité et à l'intégrité pour toutes nos clientèles, mais particulièrement les jeunes, resteront au cœur de notre mission. Les infrastructures demeurent aussi dans nos priorités, comme en font foi nos investissements récurrents.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Bernard Drainville
Ministre de l'Éducation

Isabelle Charest
Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère de l'Éducation. Ce rapport fait état des résultats du Ministère pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

La réussite éducative, la valorisation du personnel scolaire, les infrastructures scolaires, la pénurie de main-d'œuvre, l'accessibilité des installations en sport, en loisir et en plein air ainsi que la sécurité de leurs usagères et usagers comptent parmi les principaux dossiers qui ont retenu notre attention au cours des derniers mois.

Le Ministère a su relever les défis qui se sont présentés au cours de la dernière année, respectant chemin faisant sa mission visant à soutenir la réussite éducative de tous les élèves ainsi que la santé des citoyennes et des citoyens par la pratique sécuritaire d'activités sportives, de loisir et de plein air. Toutefois, du travail demeure à faire. En effet, un grand nombre de cibles stratégiques concernant la réussite des élèves n'ont pas été atteintes au cours de la dernière année, et seulement 5 sur 22 ont été atteintes. Le Ministère est en action et nous redoublerons d'efforts, en étroite collaboration avec le réseau, au cours des prochaines années, pour atteindre nos cibles. Un nouveau plan stratégique a été déposé à l'Assemblée nationale en juin dernier et cela, toujours dans l'objectif nodal de faire mieux pour améliorer la réussite des élèves. Qui plus est, un plan d'action annuel a aussi été produit, en accompagnement de ce nouveau plan stratégique, pour que le Ministère garde le cap sur des actions concrètes qui feront la différence dans les écoles.

Enfin, je remercie tous les membres du personnel du Ministère, qui s'engagent jour après jour avec professionnalisme et diligence pour mettre leur expertise au bénéfice de l'ensemble du réseau, de nos partenaires et du Ministère pour nous aider à remplir nos missions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Arav'.

Carole Arav
Sous-ministre de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	3
NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS	5
1 L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	11
2 LES RÉSULTATS	15
2.1 Plan stratégique	15
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	34
2.3 Secrétariat à la condition féminine	41
3 LES RESSOURCES UTILISÉES	45
3.1 Utilisation des ressources humaines	45
3.2 Utilisation des ressources financières	48
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	51
4 LES AUTRES EXIGENCES	53
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	53
4.2 Développement durable	55
4.3 Occupation et vitalité des territoires	57
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	74
4.5 Accès à l'égalité en emploi	74
4.6 Allègement réglementaire et administratif	79
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	80
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	83
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	84
4.10 Politique de financement des services publics	88
4.11 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais	90
ANNEXES	93
Annexe I : Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	93
Annexe II : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes	106

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2023.

Les membres du comité de direction,



Carole Arav
Sous-ministre de l'Éducation

Marie-Josée Blais
Sous-ministre adjointe à la diversité,
aux relations extérieures, aux anglophones
et aux Autochtones

Caroline Imbeau
Sous-ministre adjointe à la gouvernance
des infrastructures

Stéphane Lehoux
Sous-ministre adjoint au numérique
et à l'information

Chantal Marchand
Sous-ministre adjointe au sport, au loisir
et au plein air

Dany Roy
Sous-ministre adjoint au financement
et au budget

Marc Sirois
Sous-ministre associé à la réussite éducative
et à la main-d'œuvre du réseau par intérim
Sous-ministre adjoint à la pédagogie
et aux services à l'enseignement par intérim

Stéphanie Vachon
Sous-ministre adjointe au soutien, à la gouvernance
et à la performance des réseaux

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Carole Arav

Sous-ministre
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Sous-Ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des informations présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* relativement à l'organisation, aux objectifs du *Plan stratégique 2019-2023* mis à jour en mars 2022, aux engagements énoncés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, au Secrétariat à la condition féminine et à l'utilisation des ressources humaines et informationnelles. Nous avons également examiné les résultats et les informations concernant la gestion et le contrôle des effectifs, les mesures, cibles et actions en matière d'accès à l'égalité en emploi et d'égalité entre les femmes et les hommes, les exigences relatives à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels, l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration et le rapport d'activité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité, de la préparation et de la divulgation de cette information incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de ces informations en nous appuyant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du Ministère n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Veillez agréer, Madame la Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

Le directeur général des affaires internes et responsable principal de l'audit interne,



Badr Guenoun

Québec, septembre 2023

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

Période couverte par le présent rapport annuel de gestion

Ce rapport rend compte des activités du ministère de l'Éducation et des résultats qu'il a obtenus. Pour la majorité des indicateurs concernant les taux de réussite des élèves, un choix a été fait de présenter les données disponibles les plus récentes (provisoires). Enfin, sauf indication contraire, les données du présent rapport font référence à l'année financière (ou exercice financier) 2022-2023, soit à la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire couvre la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Suivi des résultats du Plan stratégique 2019-2023

Le présent rapport rend des comptes sur la dernière année du [Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation](#) (mis à jour en mars 2022). En juin 2023, un [nouveau plan stratégique](#) a été déposé à l'Assemblée nationale, et celui-ci couvre la période 2023-2027. Le prochain rapport annuel de gestion du Ministère, qui sera produit une fois l'année financière 2023-2024 terminée, rendra donc des comptes sur la première année du déploiement de ce nouveau plan stratégique.

Protecteur national de l'élève

La [Loi sur le protecteur national de l'élève](#) (RLRQ, chap. P-32.01) a été sanctionnée le 2 juin 2022. Cependant, l'article 68, officialisant le statut du Protecteur national de l'élève à titre d'organisme budgétaire, n'est entré en vigueur que le 1^{er} avril 2023. Ainsi, les données concernant les ressources humaines et financières du Protecteur national de l'élève ont été intégrées dans le présent rapport.

Secrétariat à la condition féminine

Relevant de la ministre responsable de la Condition féminine, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) est encadré par l'article 3.2 de la *Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine* (RLRQ, chap. M-17.2). Le présent rapport intègre les données du SCF, puisque celui-ci a relevé administrativement du Ministère jusqu'au 31 mars 2023.

1 L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
1 080	Effectif du ministère de l'Éducation incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires, en 2022-2023
134 577 ¹	Effectif enseignant
17,7 G\$ ²	Dépenses du Ministère
1 133 675 ³	Élèves
3 143	Établissements d'enseignement publics, privés et gouvernementaux
22,2 G\$	Investissements du secteur Éducation prévus au Plan québécois des infrastructures 2022-2032
276	Projets d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air autorisés

1 Effectif enseignant du réseau public à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle (enseignantes et enseignants à temps plein, à temps partiel, à la leçon, à taux horaire et suppléants), année scolaire 2021-2022. Les données de l'année scolaire 2022-2023 ne sont pas disponibles.

2 Année financière 2022-2023.

3 Réseaux scolaires public et privé de la formation générale des jeunes, excluant les 1 133 élèves des écoles de communauté non conventionnées ou relevant d'un conseil de bande, année scolaire 2022-2023. Les effectifs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ne sont pas inclus. En effet, les inscriptions ayant lieu tout au long de l'année scolaire, les données d'inscription finales ne pourront être produites qu'au moment de la lecture des données de janvier 2024.

Cap sur la mission et la vision¹

Mission

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions.

Vision

Un système éducatif inclusif, à l'ère du numérique, qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires, qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents, créatifs et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air de façon sécuritaire.

1. La mission et la vision sont tirées du Plan stratégique 2019-2023.

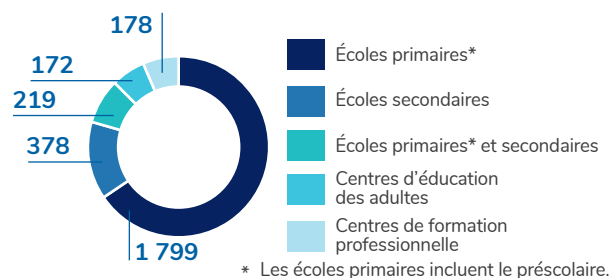
Portrait du réseau de l'éducation²

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) (60 CSS francophones, 9 CS anglophones et 3 CSS et CS à statut particulier). En 2022-2023, les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes, dans 2 746 écoles publiques³. La figure ci-contre présente la répartition des écoles publiques selon l'ordre d'enseignement.

À l'année scolaire 2022-2023, on dénombrait 998 104 élèves dans le réseau public à la formation générale des jeunes. Cet effectif se répartit comme suit : 11 % à l'éducation préscolaire, 52 % à l'enseignement primaire et 37 % à l'enseignement secondaire. La figure ci-contre montre la répartition des élèves du réseau public selon l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

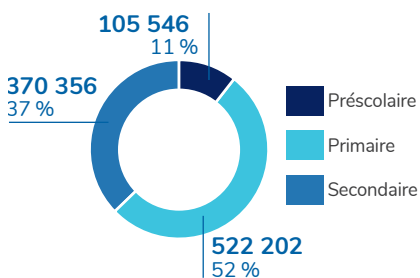
Répartition des établissements d'enseignement du réseau public selon l'ordre d'enseignement, année scolaire 2022-2023

Total : 2 746 établissements



Répartition de l'effectif scolaire à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement, au réseau public, année scolaire 2022-2023

Total : 998 104 élèves

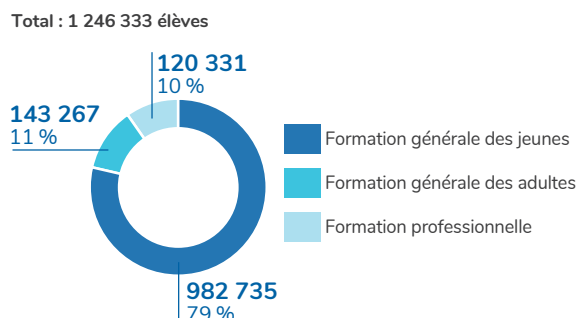


2. Les données de 2022-2023 sont provisoires.

3. Tout établissement d'enseignement établi par un centre de services scolaire ou une commission scolaire est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

Pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle, les données de 2022-2023 ne sont pas disponibles. En effet, les inscriptions ayant lieu tout au long de l'année scolaire, les données d'inscription finales ne peuvent être produites au moment de la rédaction du rapport. Toutefois, à l'année scolaire 2021-2022, le réseau public a accueilli 1 246 333 élèves, dont 79 % étaient inscrits à la formation générale des jeunes, 11 % à la formation générale des adultes et 10 % à la formation professionnelle. La figure ci-contre montre la répartition des élèves du réseau public selon le type de formation.

Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation, au réseau public, année scolaire 2021-2022



L'effectif enseignant pour l'année scolaire 2022-2023 n'est pas disponible. Toutefois, en 2021-2022, le réseau public comptait un effectif enseignant de 134 577 personnes. De ce nombre, 66 444 enseignaient à temps plein, 22 301 à temps partiel et 45 832 à la leçon, à taux horaire ou en suppléance.

Répartition de l'effectif enseignant selon le type de formation, au réseau public, année scolaire 2021-2022

SECTEUR D'ENSEIGNEMENT (RÉSEAU PUBLIC)	PERSONNES
Formation générale des jeunes	119 759
Formation générale des adultes	4 743
Formation professionnelle	10 075
Total	134 577

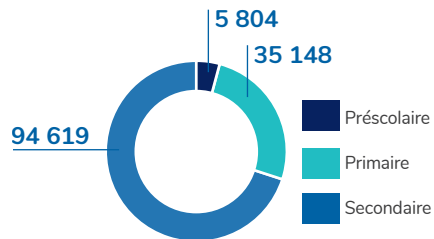
Le Québec est également doté d'un réseau privé dont les établissements offrent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. En 2022-2023, 258 titulaires⁴ d'un permis les autorisant à tenir un établissement d'enseignement privé en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1) géraient 359 installations offrant des services éducatifs.

4. Tout établissement titulaire d'un permis obtenu en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

Au cours de cette même année scolaire, le réseau privé a accueilli 135 571 élèves à la formation générale des jeunes. La figure ci-contre montre la répartition des élèves du réseau privé selon l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

Répartition de l'effectif scolaire à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement, au réseau privé, année scolaire 2022-2023

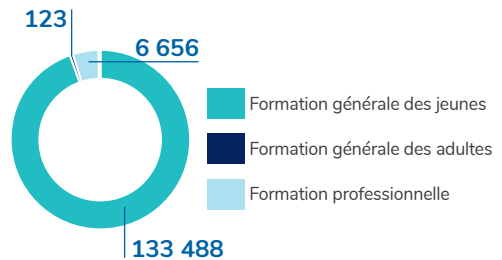
Total : 135 571 élèves



Comme pour le réseau public, les données de 2022-2023 pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle du réseau privé ne sont pas disponibles. Toutefois, au cours de l'année scolaire 2021-2022, le réseau privé a accueilli 140 267 élèves. La figure ci-contre montre la répartition des élèves du réseau privé selon le type de formation.

Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation, au réseau privé, année scolaire 2021-2022

Total : 140 267 élèves



1.2 Faits saillants

L'éducation : la priorité des priorités pour le gouvernement

L'éducation demeure la priorité du gouvernement, qui s'est fixé comme objectif d'atteindre les plus hautes normes internationales en la matière. Le 26 janvier 2023, le ministre de l'Éducation a annoncé sept priorités en éducation.

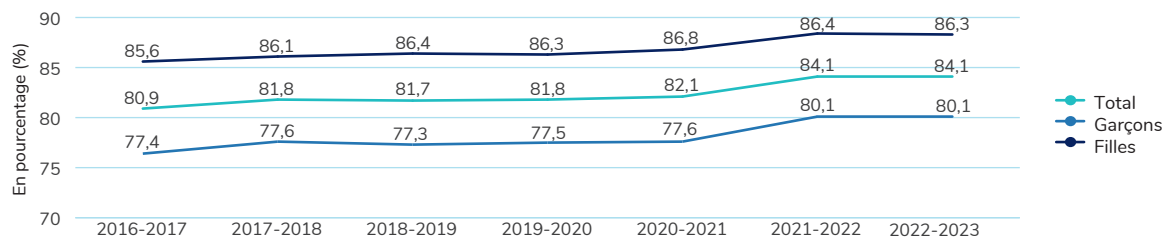
Sept priorités en éducation

- Revaloriser la langue française, particulièrement à l'écrit.
- Rétablir une voie rapide vers le brevet d'enseignement.
- Offrir du renfort aux enseignantes et enseignants dans les classes.
- Avoir des projets pédagogiques particuliers plus accessibles et plus nombreux.
- Investir dans la formation professionnelle.
- Rendre le réseau scolaire plus performant.
- Rénover les écoles.

Cap sur la réussite des élèves

Hausse du taux¹ de diplomation et de qualification des élèves

Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après 7 ans, pour l'ensemble du Québec – Cohortes de 2010 à 2016



1 Les résultats de la cohorte de 2016 suivie jusqu'en 2022-2023 sont provisoires et, contrairement aux données officielles, les données provisoires ne tiennent pas compte des résultats aux épreuves uniques des sessions de reprise du mois d'août et de janvier de l'année suivante. Les taux officiels seront donc normalement plus élevés de quelques dixièmes de point de pourcentage que les taux provisoires.

De l'aide à la classe dans 100 établissements primaires

Ajout d'une ressource d'aide à la classe dans 100 établissements dans le but de maximiser le temps consacré par le personnel enseignant à l'enseignement et de mettre à profit l'expertise du personnel de soutien.

La maternelle 4 ans pour soutenir les enfants dans leurs premiers pas en milieu scolaire

1 586 classes de maternelle 4 ans.

12 classes de maternelle destinées aux enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Des initiatives pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre en enseignement

Projets locaux visant à atténuer les effets de la pénurie de personnel enseignant : dépassement des maxima d'élèves par groupe, jumelage de groupes, ajout d'une année d'études dans une classe, bonification des contrats de suppléance, etc.

Incentifs pour les enseignantes et enseignants retraités retournant à l'enseignement à titre de suppléants.

Bonification des contrats à temps partiel et de suppléance dans le but de favoriser la rétention des enseignantes et enseignants qualifiés, particulièrement les plus jeunes.

Mise en œuvre de la [Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026](#), lancée en mai 2022 et dotée d'un budget de près de 140 millions de dollars d'ici 2026.

Un accès facilité aux projets pédagogiques particuliers

Attribution d'une somme allant jusqu'à 200 \$ par élève pour diminuer la contribution financière exigée des parents.

Des actions pour moderniser et valoriser la formation professionnelle

Élaboration d'un référentiel de compétences clés en formation professionnelle (travail d'équipe, compétences numériques, résolution de problèmes, etc.) qui seront intégrées aux nouveaux programmes d'études.

Amélioration du processus d'élaboration des programmes.

Élaboration de l'instrumentation de reconnaissance des acquis et des compétences.

Augmentation de l'offre de formations de courte durée pour permettre une réponse rapide aux besoins émergents : approbation de six nouveaux programmes d'études menant à une attestation d'études professionnelles.

L'intelligence numérique au cœur des pratiques du réseau

Mise en place d'un projet pilote de communautés de praticiens en intelligence numérique (CoPIN) dans l'objectif d'étendre cette forme de collaboration à l'ensemble des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

Rassemblement d'importants partenaires pour former le Centre d'expertise en intelligence artificielle (CEIA), dont l'Institut de valorisation des données (IVADO), l'Institut québécois d'intelligence artificielle (Mila), l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (OBVIA) et la GRICS⁵.

5. La société GRICS est une entreprise de technologie de l'information spécialisée en éducation au Québec.

Poursuite du déploiement de la nouvelle génération d'écoles et des rénovations

Quatre nouvelles écoles inaugurées à Drummondville, à Scott, à Léry et à Saint-Hyacinthe.

Annonce de huit projets de construction d'écoles primaires, de neuf projets de reconstruction d'écoles primaires vétustes et de sept projets d'agrandissement et de réaménagement d'écoles et de centres de formation professionnelle⁶.

Des moyens pour mieux soutenir les élèves

Pérennisation du programme de tutorat, un programme novateur à l'échelle des provinces canadiennes.

La réussite éducative des élèves autochtones en milieu urbain

Appui au personnel scolaire dans l'intégration de perspectives autochtones dans les salles de classe.

Mise en œuvre de projets locaux favorisant la sécurisation culturelle et les environnements propices à la réussite éducative des élèves autochtones : conclusion d'ententes avec plusieurs partenaires autochtones en éducation, coordination des consultations élargies sur la réussite éducative des élèves autochtones, organisation de trois rencontres de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones et de plusieurs rencontres extraordinaires, etc.

Un protecteur national pour les élèves du Québec

Nouvelle institution d'ombudsman composée d'un protecteur national et de protecteurs régionaux de l'élève, présents partout au Québec et entrant en action à la rentrée scolaire 2023.

Mission de veiller de façon impartiale au respect des droits des élèves et des parents par rapport aux services qui leur sont offerts par les écoles publiques et les établissements d'enseignement privés.

6. Les projets d'agrandissement et de réaménagement n'arbovent pas systématiquement la signature architecturale de la nouvelle génération d'écoles.

Poursuite de la lutte contre la violence

Soutien aux organismes scolaires pour la prévention de toutes les formes de violence et d'intimidation, notamment pour la réalisation, la révision et l'actualisation de leur plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Dévoilement en juin 2022 de la [Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027](#) et de la [Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027](#).

Diffusion de campagnes de sensibilisation aux agressions sexuelles chez les mineurs et à la violence conjugale.

Le plein air et le plaisir de bouger

Un plan pour retrouver le plaisir d'être actif

Dévoilement du [Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027 – Pour retrouver le plaisir d'être actif!](#) le 21 juin 2022.

Ambition d'améliorer la qualité de l'expérience sportive et récréative, en plus d'inciter davantage de Québécoises et de Québécois à pratiquer régulièrement des activités physiques, sportives et récréatives.

Un programme provincial de plein air en milieu scolaire

Objectif de faire vivre aux jeunes des expériences positives en plein air, de façon encadrée et sécuritaire, en augmentant le nombre et le type d'activités et en réduisant les freins liés à leur pratique.

Élaboration et mise à niveau d'activités et de contenus spéciaux pour ces jeunes (guide de référence et activités clés en main, découverte de sites de pratique de plein air, etc.).

Centrales d'équipements et banque de prêt de matériel avec géolocalisation

Soutien aux centrales d'équipements régionales et intermunicipales.

Développement d'une banque de matériel collective par l'entremise d'une carte interactive.

2 LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

2.1.1 Sommaire des résultats relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DE TOUTES ET DE TOUS

Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	PAGE
1.1 Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	1. Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public	1 610	1 586 Cible non atteinte	18
	2. Nombre de nouveaux intervenants et intervenantes en soutien aux élèves (ajout annuel)	130	120,5 Cible non atteinte	19
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	3. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 5 ans	76,2 % (cohorte de 2018)	69,1 % <i>Provisoire</i> Cible non atteinte	19
	4. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 7 ans PEVR ¹	84,5 % (cohorte de 2016)	84,1 % <i>Provisoire</i> Cible non atteinte	20
	5. Écart de réussite entre les garçons et les filles PEVR	5,6 points de pourcentage (pp) (cohorte de 2016)	8,2 pp <i>Provisoire</i> Cible non atteinte	21
	6. Écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves ordinaires (réseau public seulement) PEVR	24,1 pp (cohorte de 2016)	26,2 pp <i>Provisoire</i> Cible non atteinte	21
	7. Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et les élèves des autres écoles (réseau public seulement) PEVR	6,2 pp (cohorte de 2016)	7,1 pp <i>Provisoire</i> Cible non atteinte	22

¹ Les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires anglophones ou à statut particulier (CS) définissent, dans leur plan d'engagement vers la réussite (PEVR), les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative sur leur territoire. Ce plan est produit en concordance avec le plan stratégique du Ministère.

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	PAGE
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	82,9 % (année 2020-2021, suivi fait jusqu'en 2022-2023)	80,8 % <i>Estimation</i> Cible non atteinte	23
	9. Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public PEVR	11,1 %	9,4 % <i>Estimation</i> Cible atteinte	23
	10. Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public PEVR	87,4 %	86,0 % <i>Estimation</i> Cible non atteinte	24
1.3.1 Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge :			
	11. Chez les 12 à 17 ans	62,6 %	2021 (année civile) 46,8 % Cible non atteinte	24
	12. Chez les 18 ans et plus	58,5 %	2021 (année civile) 51,7 % Cible non atteinte	25
1.3.2 Soutenir l'excellence sportive	13. Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes) :			
	Jeux d'été du Canada 2022	20,4 %	19,3 % Cible non atteinte	26
	Jeux d'hiver du Canada 2023	28,4 %	27,9 % Cible non atteinte	26

ENJEU 2 : LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE

Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	PAGE
2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	14. Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge!</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire PEVR	65 %	99,0 % Cible atteinte	27
	15. Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	100 %	85,0 % Cible non atteinte	27
2.2 Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire	16. Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	5 %	0,2 % Cible non atteinte	28
	17. Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	5 %	-10,76 % Cible non atteinte	29
2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	18. Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant PEVR	50 %	39,0 % Cible non atteinte	30
	Taux annuel de réalisation des investissements			
	19. En ajout d'espaces pour le réseau scolaire	80 %	131,0 % Cible atteinte	30
	20. En maintien des actifs pour le réseau scolaire	80 %	109,9 % Cible atteinte	31
2.4 Innover dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en misant sur le numérique	21. Taux de progression du nombre d'épreuves ministérielles en mode numérique	9,9 %	2,4 % Cible non atteinte	32
	22. Taux de croissance des ressources rendues accessibles au réseau scolaire par l'intermédiaire de la Plateforme nationale de ressources éducatives numériques	10 %	27,4 % Cible atteinte	33

2.2.1 Résultats détaillés

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DE TOUTES ET DE TOUS

Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

OBJECTIF 1.1 : AGIR TÔT, RAPIDEMENT ET DE FAÇON CONCERTÉE AUPRÈS DES ÉLÈVES

Indicateur 1 : Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public

Valeur de départ : 394 classes de maternelle 4 ans en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	660	1 010	1 410	1 610
Résultats	660 Cible atteinte	995 Cible non atteinte	1 345 Cible non atteinte	1 586 Cible non atteinte

Source : Collectes d'information, ministère de l'Éducation, 1^{er} octobre 2022.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible n'est pas atteinte en raison d'enjeux de capacité sur le plan de la main-d'œuvre et des infrastructures.

Le Ministère s'est fixé des cibles ambitieuses d'ouverture de classes. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et devant des défis d'espace, il a dû s'adapter en révisant le rythme d'ajout des nouvelles classes. Par voie de communiqué, le gouvernement a ainsi annoncé, en février 2023, le report de la cible d'ouvrir 2 600 classes sur l'ensemble du territoire québécois à 2029-2030.

Pour soutenir le réseau dans le déploiement de la maternelle 4 ans et répondre aux défis rencontrés par certains centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS), plusieurs actions sont mises en place, dont les suivantes :

- un accompagnement individualisé pour tous les CSS et CS ayant manifesté un besoin de soutien ou lorsque des contextes particuliers l'exigent ;
- la possibilité de proposer des classes multiâges si celles-ci comptent au moins six élèves et qu'elles respectent des critères clairement établis ;
- le renforcement de plusieurs mesures déjà déployées par le Ministère pour agir sur les enjeux liés à la rareté du personnel enseignant dans les CSS et CS par d'autres mesures issues de la Stratégie de valorisation du personnel scolaire et de l'[Opération main-d'œuvre](#) ;
- l'accès à une boîte courriel spécifique à la maternelle 4 ans (où les réponses sont généralement fournies dans un délai de 48 à 72 heures) ;
- la possibilité de consulter un site Web consacré à la maternelle 4 ans et destiné aux CSS et CS, sur lequel se trouve une panoplie d'informations et de références.

Indicateur 2 : Nombre de nouveaux intervenants et intervenantes en soutien aux élèves (ajout annuel)

Valeur de départ : 1 600 ressources additionnelles (ETC) en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 540	Cible initiale : 980 Cible ajustée : 855	1 000	130
Résultats	1 825,5 Cible atteinte	905,0 Cible atteinte	1 464,5 Cible atteinte	120,5 Cible non atteinte

Source : Collectes d'information, ministère de l'Éducation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible n'est pas atteinte en raison de la rareté de main-d'œuvre qualifiée pour occuper les postes.

Pour chaque classe de maternelle 4 ans ouverte, l'équivalent d'une ressource additionnelle à mi-temps est octroyé pour appuyer l'enseignante ou l'enseignant dans la classe. C'est l'organisme scolaire qui choisit le type de ressource, par exemple une technicienne ou un technicien en éducation spécialisée ou en service de garde. Le nombre de ressources à déployer est donc basé sur le nombre de classes de maternelle à ouvrir.

OBJECTIF 1.2.1 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Indicateur 3 : Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après cinq ans

Valeur de départ : 72,7 % global après cinq ans (cohorte de 2013)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	73,3 % (cohorte de 2015)	74,3 % (cohorte de 2016)	75,3 % (cohorte de 2017)	76,2 % (cohorte de 2018)
Résultats	76,2 % Cible atteinte	77,1 % Cible atteinte	72,7 % Cible non atteinte	69,1 % ¹ Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les effets de la pandémie ont une incidence sur la présente cible. Par exemple, la socialisation moindre dans certains milieux et pour certains élèves a pu affecter à la baisse la réussite des élèves.

Qui plus est, il semble que le retour des épreuves influence le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire après cinq ans. Les élèves de la cohorte de 2015 qui n'avaient accumulé aucun retard scolaire au secondaire et qui fréquentaient la 5^e secondaire au cours de l'année scolaire 2019-2020 n'ont pas eu d'épreuves uniques à réussir en juin 2020 en raison de l'annulation de celles-ci. Les élèves de la cohorte de 2016 (suivie jusqu'en 2020-2021) qui n'avaient accumulé aucun retard n'ont, pour leur part, pas eu à passer les épreuves uniques de 4^e et de 5^e secondaire étant donné les annulations des épreuves de juin 2020 et de juin 2021.

Selon la donnée provisoire, la cible n'est pas atteinte pour la cohorte de 2018 suivie jusqu'en 2022-2023. Les données provisoires ne prennent pas en compte les résultats aux épreuves uniques des sessions de reprise du mois d'août et de janvier de l'année suivante. Les données officielles prennent en compte les résultats de ces deux sessions de reprise. Le taux officiel sera donc normalement plus élevé de quelques points de pourcentage que le taux provisoire. Les résultats finaux seront connus l'an prochain.

Indicateur 4 : Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après sept ans **PEVR**

Valeur de départ : 81,8 % (cohorte de 2011)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	83,0 % (cohorte de 2013)	83,5 % (cohorte de 2014)	84,0 % (cohorte de 2015)	84,5 % (cohorte de 2016)
Résultats	81,8 % Cible non atteinte	82,1 % Cible non atteinte	82,4 % Cible atteinte	84,1 % ¹ Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour la cohorte de 2016 (suivie jusqu'en 2022-2023), le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après sept ans est de 84,1 %, soit 2 points de pourcentage de plus que celui de la cohorte de 2014 et 2,3 points de pourcentage de plus que celui de la cohorte de 2011, qui représente la valeur de départ de la planification stratégique. Selon la donnée provisoire (84,1 %), la cible n'est pas atteinte pour la cohorte de 2016 suivie jusqu'en 2022-2023. Les taux provisoires ne prennent toutefois pas en compte les résultats aux épreuves uniques des sessions de reprise du mois d'août et de janvier de l'année suivante. Les données officielles prennent en compte les résultats de ces deux sessions de reprise. Le taux officiel sera donc normalement plus élevé de quelques dixièmes de point de pourcentage que le taux provisoire. Les résultats finaux seront connus l'an prochain.

Indicateur 5 : Écart de réussite entre les garçons et les filles (réduction en points de pourcentage) **PEVR**

Valeur de départ : 8,5 (cohorte de 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	7,3 (cohorte de 2013)	6,7 (cohorte de 2014)	6,1 (cohorte de 2015)	5,6 (cohorte de 2016)
Résultats	8,8 Cible non atteinte	9,2 Cible non atteinte	8,3 Cible non atteinte	8,2 ¹ Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Donnée provisoire.**Explication du résultat obtenu en 2022-2023**

Les résultats démontrent une stagnation par rapport à la valeur de départ. L'écart de réussite entre les garçons et les filles est observé dans plusieurs endroits du monde. Des facteurs biologiques, scolaires, culturels et socioéconomiques peuvent expliquer cet écart.

Pour la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2021-2022), l'écart de réussite entre les garçons et les filles est inférieur à celui de la cohorte de 2014. En effet, des écarts respectifs de 8,3 et de 9,2 points de pourcentage sont observés pour ces deux cohortes. Le résultat présenté pour la cohorte de 2016 est provisoire et situe l'écart de réussite entre les garçons et les filles pratiquement au même niveau que celui de la cohorte précédente, soit à 8,2 points de pourcentage. Les données provisoires ne prennent pas en compte les résultats aux épreuves uniques des sessions de reprise du mois d'août et de janvier de l'année suivante. Les données officielles prennent en compte les résultats de ces deux sessions de reprise. Les résultats finaux seront connus l'an prochain.

Indicateur 6 : Écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves ordinaires dans le réseau public seulement (réduction en points de pourcentage) **PEVR**

Valeur de départ : 30,2 (cohorte de 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	27,8 (cohorte de 2013)	26,6 (cohorte de 2014)	25,3 (cohorte de 2015)	24,1 (cohorte de 2016)
Résultats	30,4 Cible non atteinte	29,3 Cible non atteinte	26,6 Cible non atteinte	26,2 ¹ Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Une tendance à la baisse est observée pour cet indicateur. La cible n'est pas atteinte, notamment parce que le contexte pandémique a été moins propice à l'apprentissage pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Le contexte actuel du marché de l'emploi exerce aussi une influence sur les résultats puisqu'il favorise une tendance à travailler plutôt qu'à poursuivre ses études.

Pour la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2021-2022), l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les autres élèves est de 26,6 points de pourcentage, soit une baisse de 2,7 points de pourcentage par rapport à celui de la cohorte de 2014. Le résultat présenté pour la cohorte de 2016 est provisoire. À la différence des données officielles, les données provisoires ne prennent pas en compte les résultats aux épreuves uniques des sessions de reprise du mois d'août et de janvier de l'année suivante. Les résultats finaux seront connus l'an prochain.

Indicateur 7 : Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des autres écoles, dans le réseau public seulement (réduction en points de pourcentage) **PEVR**

Valeur de départ : 8,2 (cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	7,4 (cohorte de 2013)	7,0 (cohorte de 2014)	6,5 (cohorte de 2015)	6,2 (cohorte de 2016)
Résultats	6,9 Cible atteinte	6,6 Cible atteinte	6,5 Cible atteinte	7,1 ¹ Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2021-2022), l'écart de réussite entre les élèves des écoles de milieux défavorisés et les autres élèves est de 6,5 points de pourcentage. Selon l'écart de 8,2 points observé pour la cohorte de 2011, qui représente la valeur de départ de la planification stratégique, il s'agit d'une diminution de 1,8 point. Le résultat présenté pour la cohorte de 2016 est une donnée provisoire qui ne prend pas en compte les résultats aux épreuves uniques des sessions de reprise du mois d'août et de janvier de l'année suivante. Les données officielles prennent en compte les résultats de ces deux sessions de reprise. La donnée provisoire situe l'écart de réussite entre les élèves des écoles de milieux défavorisés et les autres élèves à 7,1 points de pourcentage. Les résultats finaux seront connus l'an prochain.

Indicateur 8 : Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans

Valeur de départ : 81,7 % (année 2015-2016, suivi fait jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	82,0 % (année 2017-2018, suivi fait jusqu'en 2019-2020)	82,3 % (année 2018-2019, suivi fait jusqu'en 2020-2021)	82,6 % (année 2019-2020, suivi fait jusqu'en 2021-2022)	82,9 % (année 2020-2021, suivi fait jusqu'en 2022-2023)
Résultats	82,1 % Cible atteinte	81,6 % Cible non atteinte	80,9 % Cible non atteinte	80,8 % ¹ Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Une tendance à la baisse est observée pour cet indicateur. L'accessibilité accrue de certains emplois bien rémunérés, notamment dans le domaine de la construction, pourrait avoir exercé une influence sur le résultat.

Pour les nouveaux élèves inscrits à un programme d'études en 2020-2021 (suivis jusqu'en 2022-2023), le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans est estimé à 80,8 %. Il s'agit d'une légère baisse comparativement au taux observé pour les nouveaux élèves inscrits en 2015-2016, qui correspond à la situation de départ de la planification stratégique.

Indicateur 9 : Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public **PEVR**

Valeur de départ : 12,1 % (année 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	11,9 %	11,7 %	11,5 %	11,1 %
Résultats	10,4 % Cible atteinte	10,0 % Cible atteinte	9,9 % Cible atteinte	9,4 % ¹ Cible atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Une baisse continue du nombre d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public est observée depuis l'année scolaire 2014-2015. Pour 2022-2023, la proportion de ces élèves dans le réseau public est estimée à 9,4 %, ce qui représente une baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2021-2022. Le résultat présenté est une estimation qui tient compte de l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

Indicateur 10 : Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4^e année du primaire dans le réseau public **PEVR**

Valeur de départ : 86,9 % (année 2013)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	87,1 %	87,2 %	87,3 %	87,4 %
Résultats	91,3 % ¹ Cible atteinte	S. O. Épreuve annulée	S. O. Épreuve annulée	86,0 % <i>Estimation</i> Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ De ce taux sont exclus les établissements privés et les établissements anglophones ou à statut particulier. Les élèves possédant un plan d'intervention dans lequel les exigences du programme ont été modifiées ainsi que ceux inscrits en francisation, en classe d'accueil, en classe spéciale, en classe de langage ou dans une école spéciale ont aussi été exclus de l'échantillon.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Cet indicateur a été mesuré à partir d'échantillons représentatifs d'élèves de la 4^e année du primaire fréquentant une école publique. La pandémie a eu une influence sur le résultat, notamment en raison de la suspension de services éducatifs et d'enseignement. Les épreuves ministérielles obligatoires de la 4^e année du primaire de juin 2020 et de l'année scolaire 2020-2021 ont été annulées.

En 2022, le taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de la fin de la 4^e année du primaire s'élève à 86,0 %, soit une baisse de 5,3 points de pourcentage par rapport à 2019, année où il se situait à 91,3 %.

OBJECTIF 1.3.1 : ACCROÎTRE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Indicateur 11 : Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge – Chez les 12 à 17 ans

Valeur de départ : 54,5 % (2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	59,3 %	60,4 %	61,5 %	62,6 %
Résultats	2018 (année civile) 51,9 % Cible non atteinte	2019 (année civile) -	2020 (année civile) 37,7 % Cible non atteinte	2021 (année civile) 46,8 % Cible non atteinte

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0096-01. Caractéristiques de la santé, estimations annuelles. DOI :

<https://doi.org/10.25318/1310009601-fra>.

- : donnée non disponible.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Entre 2020 et 2021, la proportion de jeunes âgés de 12 à 17 ans atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour leur âge a connu une augmentation, passant de 37,7 % à 46,8 %. Ces résultats montrent que les jeunes ont commencé à reprendre leurs activités, malgré certaines contraintes encore présentes associées à la gestion de la pandémie. Ce résultat demeure toutefois sous la cible fixée. Les causes sont multiples. Parmi celles-ci, on dénote l'augmentation du temps d'écran⁷.

Pour soutenir la reprise de l'activité physique, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place du [Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027 – Pour retrouver le plaisir d'être actif!](#).

Indicateur 12 : Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge – Chez les 18 ans et plus

Valeur de départ : 54,5 %¹ (2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	56,9 %	57,4 %	58,0 %	58,5 %
Résultats	2018 (année civile) 50,6 % Cible non atteinte	2019 (année civile) -	2020 ² (année civile) 50,1 % Cible non atteinte	2021 (année civile) 51,7 % Cible non atteinte

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0096-01. Caractéristiques de la santé, estimations annuelles DOI : <https://doi.org/10.25318/1310009601-fra>.

- : donnée non disponible.

1 Valeur de départ recalculée, qui remplace celle indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*.

2 Année civile corrigée, qui remplace celle indiquée dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Entre 2020 et 2021, la proportion d'adultes âgés de 18 ans et plus atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour leur âge est demeurée stable avec une tendance à la hausse, et ce, malgré le fait que certaines contraintes associées à la gestion de la pandémie étaient encore présentes. Ce résultat est toutefois inférieur à la cible fixée. Les causes sont multifactorielles. Parmi celles-ci, le manque de partenaires avec qui faire de l'activité physique, la peur de se blesser et le manque de temps sont des barrières associées à la pratique d'activités physiques chez les adultes québécois⁸.

7. <https://pausetonecran.com/>

8. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/lactivite-physique-de-loisir-des-adultes-quebecois-en-2018-2019.pdf>

Indicateur 13: Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes)

Valeur de départ : Moyenne des cinq dernières éditions

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Jeux d'été du Canada (valeur de départ : 19,4)				
Cibles	s. o.	s. o.	s. o.	20,4 %
Résultats	Aucuns Jeux	Aucuns Jeux	Aucuns Jeux	19,3 % Cible non atteinte
Jeux d'hiver du Canada (valeur de départ : 27,1)				
Cibles	s. o.	s. o.	s. o.	28,4 %
Résultats	Aucuns Jeux	Aucuns Jeux	Aucuns Jeux	27,9 % Cible non atteinte
Jeux olympiques d'été (valeur de départ : 32,1)				
Cibles	s. o.	s. o.	33,7	s. o.
Résultats	Aucuns Jeux	Aucuns Jeux	29,2	Aucuns Jeux
Jeux paralympiques d'été (valeur de départ : 39,2)				
Cibles	s. o.	s. o.	41,2	s. o.
Résultats	Aucuns Jeux	Aucuns Jeux	52,4	Aucuns Jeux
Jeux olympiques d'hiver (valeur de départ : 49,9)				
Cibles	s. o.	s. o.	52,4	s. o.
Résultats	Aucuns Jeux	Aucuns Jeux	50	Aucuns Jeux
Jeux paralympiques d'hiver (valeur de départ : 4,2)				
Cibles	s. o.	s. o.	4,4	s. o.
Résultats	Aucuns Jeux	Aucuns Jeux	8	Aucuns Jeux

Source : Ministère de l'Éducation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les Jeux d'été du Canada ont eu lieu en 2022-2023, dans la région de Niagara. Durant ces Jeux, la délégation québécoise a remporté 142 médailles, ce qui la place au deuxième rang au total des médailles, derrière l'Ontario. Même si l'objectif prévu n'a pas été atteint (-1,1 %, soit 8 médailles manquantes), ce résultat se classe au troisième rang des plus grandes récoltes de médailles du Québec depuis 1969. Il peut notamment s'expliquer par la domination des athlètes ontariens dans plusieurs sports, comme le prouve leur total de médailles, qui représente plus du quart (27 %) de toutes celles qui étaient en jeu. Les Jeux d'hiver du Canada ont également eu lieu en 2022-2023, à l'Île-du-Prince-Édouard. Durant ces Jeux, la délégation québécoise a remporté un nombre record de 151 médailles, qui lui confère le premier rang devant l'Ontario (108) et la Colombie-Britannique (103). L'objectif n'a toutefois pas été atteint (-0,5 %, soit trois médailles manquantes). Cela s'explique entre autres par le fait que, dans certains sports, les résultats n'ont pas été ceux qui étaient prévus, notamment en hockey féminin, en patinage de vitesse longue piste et en trampoline.

ENJEU 2 : LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE

Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

OBJECTIF 2.1 : ACCROÎTRE LE TEMPS CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET PARASCOLAIRES CHEZ TOUS LES ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES

Indicateur 14 : Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure *À l'école, on bouge!* ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire **PEVR**

Valeur de départ : 25 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	37 %	48 %	57 %	65 %
Résultats	42 % Cible atteinte	55 % Cible atteinte	84 % Cible atteinte	99 % Cible atteinte

Source : Collecte d'information, ministère de l'Éducation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, 1 774 écoles publiques offrant l'éducation préscolaire et/ou l'enseignement primaire sur 1 790 (99 %) ont bénéficié de la mesure *À l'école, on bouge!*. Les écoles sélectionnées par les centres de services scolaires et les commissions scolaires reçoivent un soutien financier du Ministère.

Indicateur 15 : Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires

Valeur de départ : début en 2019-2020

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	25 %	48 %	100 %	100 %
Résultats	52,7 % Cible atteinte	65,15 % Cible atteinte	84 % Cible non atteinte	85 % Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour l'année scolaire 2022-2023, un soutien financier a été alloué aux centres de services scolaires et commissions scolaires afin que les écoles secondaires offrent gratuitement aux élèves une heure par jour d'activités parascolaires variées. En date du 21 février 2023, 85 % des écoles secondaires avaient effectué la reddition de comptes associée à cette mesure. La donnée est partielle, car elle ne reflète pas toute l'année scolaire. On peut aussi expliquer l'écart par rapport à la cible de 100 % par le fait que la mesure n'est pas obligatoire et que certains centres de services scolaires et commissions scolaires peuvent avoir dirigé le soutien offert vers les écoles qui ont de plus grands besoins.

OBJECTIF 2.2 : ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE

Indicateur 16 : Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement

Valeur de départ : 19 642 inscriptions¹

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	5 %	5 %	5 %
Résultats	0,7 % Cible non atteinte	4,6 % Cible non atteinte	1,2 % ² Cible non atteinte	0,2% ³ Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, 16 avril 2023.

- 1 Les données ministérielles relatives aux programmes de formation à l'enseignement font l'objet de travaux de révision pour que la liste des programmes universitaires de premier et de deuxième cycle concorde avec les composantes aux fins de financement (CAFF) déclarées dans le système informationnel de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU). En conséquence, la valeur de départ de l'année 2018-2019 a été corrigée.
- 2 La donnée provisoire du *Rapport annuel de gestion 2021-2022* a été ajustée suivant la dernière mise à jour officielle de l'effectif étudiant, passant ainsi de 3,5 % à 1,2 %.
- 3 Donnée provisoire qui deviendra officielle lors de l'année universitaire suivante. Il est à noter que dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*, une erreur s'est glissée quant à la date d'extraction de la donnée, qui aurait dû se lire « 22 avril 2022 » et non « 16 avril 2021 ».

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les dernières années ont été marquées par de légères fluctuations de l'effectif étudiant dans les programmes de formation à l'enseignement. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants est passé de 19 642 en 2018-2019 à 20 974 en 2022-2023, soit une croissance cumulative de 6,8 %. La cible n'est pas atteinte, et une meilleure valorisation de la profession enseignante au sein de la société est une piste de solution que le Ministère continue d'explorer.

Le Ministère poursuit ses actions visant à augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants :

- poursuite du programme Bourses d'excellence aux futurs étudiants, 2 043 bourses de 7 500 \$ et 135 bourses de 3 750 \$ ayant été remises en 2022-2023 ;
- poursuite de la tournée de promotion de la profession enseignante dans des salons regroupant notamment des étudiantes et étudiants, des personnes en recherche d'emploi, des candidates et candidats à l'immigration et des professionnelles et professionnels de l'orientation scolaire (trois salons en présence en 2022-2023) ;
- lancement, en mai 2022, de la Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026, dotée d'un budget de près de 140 millions de dollars d'ici 2026 ;
- majoration de 1,5 million de dollars du programme de bourses de persévérance pour les étudiantes et étudiants inscrits à la maîtrise qualifiante en enseignement ;

- poursuite du programme de bourses Perspective Québec, notamment pour les étudiantes et étudiants québécois inscrits à temps complet dans un programme de formation à l'enseignement, ceux-ci recevant, après chaque session à temps plein réussie, une bourse de 2 500 \$;
- intégration de 25 nouveaux membres à l'Ordre de l'excellence en éducation, visant la valorisation de l'éducation et des métiers et professions lui étant associés.

Indicateur 17: Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement

Valeur de départ : 7 395 documents délivrés en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	5 %	5 %	5 %
Résultats	2018 ¹ (année scolaire) -0,09 % Cible non atteinte	2019 (année scolaire) -20,38 % Cible non atteinte	2020 (année scolaire) 80,11 % Cible atteinte	2021 (année scolaire) -10,76 % Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Contrairement aux autres données du présent rapport annuel, la reddition de comptes de cet indicateur concerne l'année scolaire précédente.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour l'année scolaire 2021-2022, 9 454 autorisations d'enseigner et tolérances d'engagement ont été délivrées, ce qui représente une diminution de 10,8 % par rapport à l'année scolaire 2020-2021.

La diminution enregistrée s'explique entre autres par la diminution du nombre de brevets d'enseignement délivrés. À la suite des fluctuations enregistrées dans les dernières années, notamment en raison de la COVID-19 et de ses effets sur les sessions universitaires, le nombre de brevets d'enseignement délivrés pour l'année scolaire 2021-2022 tend à revenir à la normale. En effet, dans les cinq dernières années, le nombre moyen de brevets d'enseignement délivrés aux finissantes et finissants québécois est de 3 139. De surcroît, une modification apportée au *Règlement sur les autorisations d'enseigner*, entrée en vigueur le 29 juin 2021, a prolongé d'une année la validité des permis probatoires d'enseigner. Cette prolongation explique la diminution importante du nombre de renouvellements délivrés pour l'année 2021-2022. Enfin, une hausse de 27,3 % a été enregistrée quant au nombre de tolérances d'engagement ayant été délivrées entre les années scolaires 2020-2021 (3 757) et 2021-2022 (4 783).

OBJECTIF 2.3 : ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION, LA CONSTRUCTION ET L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

Indicateur 18 : Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant¹ **PEVR**

Valeur de départ : 47,5 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	46 %	47 %	48 %	50 %
Résultats	47,5 % Cible atteinte	48,2 % Cible atteinte	41,1 % Cible non atteinte	39,0 % Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Le résultat est obtenu par l'établissement du quotient de la valeur de remplacement des bâtiments dans un état satisfaisant sur la valeur de remplacement de l'ensemble des bâtiments. Il est à noter que la méthode de calcul était différente pour les années 2019-2020 et 2020-2021. Le résultat n'était pas pondéré sur la valeur de remplacement des bâtiments. Il n'incluait pas les immeubles qui n'avaient pas d'indice d'état gouvernemental et correspondait au quotient du nombre de bâtiments dans un état satisfaisant sur le nombre total de bâtiments. Dans le but de se conformer aux informations du Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures, il y a eu ajustement de la méthode à partir de l'année 2021-2022.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Un portrait plus juste, plus fiable et plus complet de l'état des infrastructures a été dressé en 2021-2022 grâce à la nouvelle méthodologie d'inspection uniformisée et au déploiement du nouveau système d'information Gestion des infrastructures de l'éducation et de l'enseignement supérieur (GIEES). En 2022-2023, la bonification de ce portrait a continué. Les organismes scolaires ont réalisé de nouvelles inspections et ont révisé les résultats de celles de l'année précédente. Les résultats montrent que l'amélioration de l'état du parc immobilier scolaire prendra encore du temps, compte tenu du retard à rattraper. Plusieurs enjeux limitent la capacité de réalisation des projets d'infrastructures scolaires. La pénurie de main-d'œuvre et de matériaux et la surchauffe du marché en sont quelques exemples. Cela fait en sorte que moins de travaux que prévu ont pu être réalisés avec les investissements planifiés. De plus, puisque les ressources disponibles ne permettent pas d'accomplir l'entièreté des travaux nécessaires pour éponger le déficit de maintien d'actifs ni de faire tous les travaux d'entretien requis, les infrastructures ont continué de se dégrader.

Indicateur 19 : Taux annuel de réalisation des investissements en ajout d'espaces pour le réseau scolaire

Valeur de départ : 58 % en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	80 %	80 %	80 %	80 %
Résultats	97,5 % Cible atteinte	75,3 % Cible non atteinte	65,7 % Cible non atteinte	131,0 % Cible atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au moment de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032, le Ministère avait établi comme cible une dépense probable de 1 013,0 millions de dollars pour l'année 2021-2022. Lors de l'opération de reddition de comptes de l'année 2021-2022 effectuée pour le PQI 2023-2033, une dépense réelle de 1 326,8 millions de dollars a été constatée, soit 131 % de la dépense probable fixée. Cette dépense est donc supérieure à la cible de 80 % établie pour cet indicateur⁹.

L'écart entre le résultat et la cible est notamment dû à ce qui suit :

- dans la dernière année, plusieurs organismes scolaires ont lancé leurs appels d'offres et ont démarré la construction de leurs projets, ce qui a un impact positif sur le rythme de réalisation des dépenses ;
- plusieurs projets majeurs d'infrastructures sont en cours et avancent à bon rythme, ce qui a un impact positif sur l'indicateur.

Indicateur 20 : Taux annuel de réalisation des investissements en maintien des actifs pour le réseau scolaire

Valeur de départ : 129,7 % en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	80 %	80 %	80 %	80 %
Résultats	122,9 % Cible atteinte	178,6 % Cible atteinte	180,1 % Cible atteinte	109,9 % Cible atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au moment de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032, le Ministère avait établi comme cible une dépense probable de 1 387,0 millions de dollars pour l'année 2021-2022. Lors de l'opération de reddition de comptes de l'année 2021-2022 pour le PQI 2023-2033, une dépense réelle de 1 523,6 millions de dollars a été constatée, soit 109,9 % de la dépense probable fixée. Cette dépense est donc supérieure à l'objectif de 80 % déterminé pour cet indicateur.

L'écart positif important entre le résultat et la cible est notamment dû :

- au fait que les organismes scolaires sont en mesure de mieux planifier leurs projets grâce à des annonces qui ont été stables au cours des dernières années. Cela leur a permis de disposer de ressources réservées à des projets, d'optimiser leurs processus et ainsi de réaliser un plus grand nombre de travaux ;

9. À titre indicatif, il est à noter que le taux de réalisation calculé pour un PQI fait toujours référence aux derniers résultats réels disponibles. Ainsi, pour le PQI 2023-2033, le taux de réalisation a été calculé à partir des données probables (établies lors de l'élaboration du PQI 2022-2032) et réelles (établies lors de l'élaboration du PQI 2023-2033) de 2021-2022.

- à l'état de vétusté du parc immobilier, qui fait en sorte que depuis les dernières années, les organismes scolaires accordent la priorité aux travaux de maintien d'actifs ;
- à l'importante hausse des coûts observée dans la dernière année dans le secteur de la construction (en ce qui a trait aux matériaux, entre autres), qui a inévitablement eu pour effet d'augmenter le coût des projets et, donc, le niveau de dépenses.

OBJECTIF 2.4 : INNOVER DANS LES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE EN MISANT SUR LE NUMÉRIQUE

Indicateur 21 : Taux de progression du nombre d'épreuves ministérielles en mode numérique¹

Valeur de départ : 0 (sur un total de 294 épreuves ministérielles) en 2020-2021

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	S. O.	S. O.	S. O.	9,9 %
Résultats	S. O.	S. O.	S. O.	2,4 % Cible non atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Nouvel indicateur ajouté lors de la mise à jour du Plan stratégique 2019-2023.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Bien que les premières mises à l'essai de la plateforme de gestion des épreuves numériques (PGEN) aient été réalisées dans le réseau de l'éducation, les cibles prévues n'ont pu être atteintes, car l'adaptation de la plateforme aux besoins du Ministère a nécessité un travail de développement accru.

Voici le bilan des épreuves mises à l'essai (passation et correction) :

- en 2021-2022¹⁰, 2 épreuves ont été mises à l'essai en format numérique avec des élèves ;
- en 2022-2023, 5 épreuves ont été mises à l'essai en format numérique avec des élèves ;
- au total, 7 épreuves sur 294 ont été mises à l'essai.

10. Pour ce projet, la reddition de comptes concerne les années scolaires et non financières, car il s'agit d'activités d'affaires ayant lieu dans le réseau scolaire.

Indicateur 22 : Taux de croissance des ressources rendues accessibles au réseau scolaire par l'intermédiaire de la Plateforme nationale de ressources éducatives numériques¹

Valeur de départ : 30 000 ressources en 2020-2021

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	S. O.	S. O.	S. O.	10 %
Résultats	S. O.	S. O.	S. O.	27,4 % ² Cible atteinte

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Nouvel indicateur ajouté lors de la mise à jour du Plan stratégique 2019-2023.

² 38 207 ressources, soit 27,4 % d'augmentation.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les ressources proviennent de différents producteurs de contenus. Les partenaires des licences nationales, Télé-Québec, Curio et l'Office national du film (ONF), comptent pour la majeure partie du contenu de la plateforme et produisent du nouveau contenu chaque année. Entre 2020-2021, année de la valeur de départ, et 2022-2023, Télé-Québec a terminé le catalogage rétrospectif de son corpus, ce qui contribue à un fort pourcentage de l'accroissement de la collection.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSC) (entrée en vigueur : 21 octobre 2021)

ENGAGEMENT	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC (%)	RÉSULTAT 2021-2022 (%)	RÉSULTAT 2022-2023 (%) ¹
Engagement 1 : Fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai de 10 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	100	99,9	100
Engagement 2 : Fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	100	99,9	100
Engagement 3 : Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 10 jours	100	94	92
Engagement 4 : Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours	100	100	99
Engagement 5 : Délivrer un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne	100	s. o.	s. o.
Engagement 6 : Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours	100	96,1	75
Engagement 7 : Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours	100	89,8	96
Engagement 8 : Répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours	100	94,8	99
Engagement 9 : Répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours	100	64,8	60
Engagement 10 : Prendre en charge une plainte dans un délai de 2 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	100	94,1	81
Engagement 11 : Répondre à une plainte dans un délai de 20 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	100	82,0	93

¹ Pour des raisons de lisibilité, le choix a été fait cette année de présenter les résultats arrondis à l'unité, sans décimale.

2.2.1 Renseignements généraux

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à des demandes écrites de renseignement général dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2022-2023	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes écrites de renseignement général en 10 jours ouvrables (ministère de l'Éducation)	8 549	100

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2021-2022		2022-2023	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
Renseignements généraux ¹ – Direction de l'accès à l'information et des plaintes	7 475	99,9	8 549 ¹	100
Direction de l'enseignement privé	348	100	s. o.	s. o.
Total	7 823	99,9	8 549	100

¹ Toutes les demandes de renseignements généraux sont désormais traitées par le Service des renseignements généraux du Ministère, qu'il s'agisse du réseau public ou privé. Par ailleurs, le Ministère n'offre plus son service de renseignements généraux en service partagé au ministère de l'Enseignement supérieur, celui-ci ayant maintenant sa propre équipe.

En 2022-2023, le Service des renseignements généraux a répondu aux demandes écrites de renseignement général formulées par des citoyennes et des citoyens pour toute question concernant les services du Ministère ou ceux liés aux réseaux public et privé de l'éducation.

Pour cet exercice, sur le total de 8 549 demandes écrites reçues, 100 % ont été traitées dans le délai visé de 10 jours ouvrables ou moins. L'augmentation de quelque 1 000 demandes cette année s'explique notamment par l'ajout des demandes de renseignement général concernant le réseau privé, qui étaient auparavant traitées par une autre équipe du Ministère et comptabilisées différemment.

Engagement : Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours ouvrables.

CIBLE	2022-2023	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes téléphoniques de renseignement général en 5 jours ouvrables	12 041	100

Source : Ministère de l'Éducation.

En 2022-2023, sur le total de 12 041 demandes téléphoniques reçues, 100 % ont été traitées dans le délai visé de 5 jours ouvrables ou moins.

2.2.2 Admissibilité à l'enseignement à l'anglais

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2022-2023	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	5 078	92

Source : Ministère de l'Éducation.

L'Admissibilité à l'enseignement en anglais (AEA) a pour mission de traiter les demandes d'admissibilité, en vertu du chapitre VIII de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chap. C-11), afin de permettre à certains enfants de fréquenter un établissement scolaire anglophone. L'AEA a traité 13 684 demandes au cours de l'année financière 2022-2023.

L'objectif n'a pas été atteint en ce qui a trait à 387 des 5 078 demandes liées à des dossiers relatifs à l'année scolaire courante, soit 8 % du nombre total, reçues en 2022-2023. Plus précisément, 165 dossiers ont été traités dans un délai de 11 à 15 jours, 65 dossiers dans un délai de 16 à 20 jours et 157 dossiers dans un délai supérieur à 20 jours. En effet, des difficultés ont été rencontrées dans l'analyse de certains dossiers.

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables.

CIBLE	2022-2023	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 20 jours ouvrables	8 606	99

Source : Ministère de l'Éducation.

Dans la catégorie des dossiers relatifs à l'année scolaire suivante, 8 606 demandes ont été reçues et traitées. Cependant, 100 demandes, soit 1 % du total, ont été traitées dans un délai supérieur à 20 jours. Des difficultés ont été rencontrées dans l'analyse de certains dossiers.

2.2.3 Preuves d'études secondaires

Engagement : Le Ministère s'engage à délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne¹¹.

Engagement : Le Ministère s'engage à délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours ouvrables.

11. La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens présente une exclusion. Le relevé de notes est exclu de l'engagement.

Engagement : Le Ministère s’engage à confirmer la validité d’un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)
100 % des demandes traitées le jour même	100	100	s. o.	s. o. ¹
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	94,3	93,2	96,1	75
100 % des demandes traitées en 5 jours ouvrables	s. o.	100	89,8	96

Source : Ministère de l’Éducation.

¹ Les points de service étaient accessibles en 2022-2023, mais sans annonce sur le site Web ni dans le message téléphonique du Ministère.

Explication des résultats

Au cours de l’année 2022-2023, le Ministère a traité au total 95 924 demandes de réimpression de documents officiels de sanction, comparativement à 59 507 en 2021-2022 et à 52 082 en 2020-2021. En ce qui concerne le traitement des demandes faites en personne, le comptoir de Québec a rouvert sans annonce sur le site Web du Ministère, et celui de Montréal était accessible sur rendez-vous seulement.

Le Ministère a composé avec une augmentation importante du nombre de demandes depuis l’arrêt de la possibilité d’imprimer les relevés directement dans les organismes scolaires. Des travaux d’optimisation ont débuté pour que les délais de traitement et la production de statistiques soient plus adaptés au volume de demandes désormais observé.

Sommairement, la variation observée relativement au taux de réponse à l’intérieur d’un délai de 10 jours ouvrables s’explique par :

- une augmentation de 36 417 demandes (95 924 demandes en 2022-2023, comparativement à 59 507 demandes en 2021-2022) ;
- des difficultés rencontrées dans l’utilisation du service d’impression du Ministère ;
- la désactivation de l’option d’impression via le système Charlemagne pour les organismes scolaires.

En ce qui concerne la vérification de la scolarité, le Ministère a traité 19 457 demandes, soit une augmentation de 598 demandes. Le délai de 5 jours ouvrables a été respecté dans une proportion de 96 %.

2.2.4 Autorisation d'enseigner

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.

CIBLE	2022-2023	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	4 976	99

Source : Ministère de l'Éducation.

Des 4 976 demandes de délivrance d'une autorisation d'enseigner qu'a reçues le Ministère, 99 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables (4 943 demandes dans un délai de 60 jours ou moins, et 33 demandes dans un délai de plus de 60 jours).

À compter de l'exercice 2022-2023, le délai de traitement correspond à la différence entre la date de début de traitement de la demande de délivrance d'une autorisation d'enseigner et la date d'impression du document pour la période visée, et ce, peu importe la date de création du dossier dans le système ministériel. Cette nouvelle façon de calculer donne un portrait plus juste du délai de traitement.

Enfin, des procédures optimisées ont permis de maintenir la qualité du service et d'améliorer les délais de traitement.

2.2.5 Aide financière en matière de sport

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours ouvrables.

CIBLE	2022-2023	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	898	60

Source : Ministère de l'Éducation.

En matière de sport et de loisir, le Ministère accorde du financement, entre autres, dans le cadre du programme Équipe Québec, du [Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises](#), du [Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances](#), du [Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées](#) et du [Programme de soutien aux événements sportifs](#).

Bien que toutes les demandes aient été traitées de façon diligente, le volume et la complexité des dossiers à traiter ont engendré des retards dans les réponses. Le Ministère poursuit d'importants travaux visant à optimiser ses façons de faire et ses processus afin d'améliorer la réponse aux besoins.

2.2.6 Plaintes

Engagement : Le Ministère s'engage à prendre en charge les plaintes des citoyennes et des citoyens dans un délai de 2 jours ouvrables et à y répondre dans un délai de 20 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020 (MEQ ¹ ET MES ²)		2020-2021 (MEQ ET MES)		2021-2022 (MEQ)		2022-2023	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des plaintes prises en charge en 2 jours ouvrables	1 220	90,7	2 704	82,6	1 689	94,1	1 476	81
100 % des plaintes traitées en 20 jours ouvrables	1 220	86,3	2 704	87,7	1 689	82,0	1 476	93

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

1 Ministère de l'Éducation.

2 Ministère de l'Enseignement supérieur.

Le traitement de certaines plaintes nécessite plus de temps en raison de leur caractère complexe ou du fait qu'elles demandent la consultation de diverses unités administratives du Ministère.

Informations concernant les plaintes

- Le Ministère a pris en charge 1 195 plaintes dans un délai de 2 jours ouvrables, sur un total de 1 476, ce qui représente 81 % des plaintes.
- En moyenne, le délai de prise en charge d'une plainte a été de 1,32 jour.
- Plus de 93 % des plaintes reçues ont été traitées en 20 jours ouvrables ou moins, soit 1 375 des 1 476 plaintes.
- En moyenne, le traitement des plaintes s'est fait en 6,65 jours.
- 26 plaintes étaient toujours en traitement à la fin de l'exercice.

Précisions sur la nature des plaintes

Parmi les 1 476 plaintes reçues, 24 %, soit 350, visaient une décision, une activité, un programme, une orientation ou un service du Ministère. La grande majorité des autres plaintes, soit 990 (67 %), concernaient un organisme des réseaux d'enseignement. Parmi les 136 autres plaintes reçues se trouvent des plaintes ou des insatisfactions générales en lien avec des sujets variés relevant notamment d'un autre ministère ou organisme. Il est à noter que certaines plaintes peuvent comprendre plus d'un sujet.

Sur les 350 plaintes portant sur les services et les activités du Ministère, il y a :

- 141 plaintes en lien avec les épreuves ministérielles (ex. : modération, pondération, révision de notes);
- 29 plaintes en lien avec les obligations à respecter pour les enfants en enseignement à la maison;
- 24 plaintes concernant la qualification du personnel enseignant;
- 27 plaintes concernant l'admissibilité à l'enseignement en anglais;
- 15 plaintes concernant les politiques et les orientations ministérielles;
- 12 plaintes concernant le délai de traitement d'une demande de copie de diplôme ou de relevé de notes;
- une centaine de plaintes faisant état d'insatisfactions variées de diverses natures.

De ces 350 plaintes, 76, soit 22 %, se sont avérées fondées. Les plaintes fondées portaient notamment sur les délais de traitement des demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais ou sur des questions en lien avec les résultats aux épreuves ministérielles.

Sur les 990 plaintes relatives aux établissements d'enseignement, il y a :

- 296 plaintes variées concernant des décisions, des politiques et des règles des établissements (centres de services scolaires, commissions scolaires, établissements d'enseignement privés);
- 66 plaintes portant sur les ressources humaines au sein des établissements;
- 99 plaintes concernant des situations de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de violence à l'école;
- 92 plaintes concernant la priorisation, le manque de ressources et les interruptions de services et de fréquentation scolaire pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 73 plaintes liées au transport scolaire;
- 55 dénonciations en lien avec diverses situations délicates observées dans les établissements (plaintes reçues avant le mandat général d'enquête lancé par le ministre le 21 mars 2023);
- 53 plaintes en lien avec des difficultés ou des refus liés au processus d'admission de différents établissements;
- d'autres plaintes faisant état d'insatisfactions variées en lien avec des situations qui se sont déroulées ou des décisions qui ont été prises dans un établissement d'enseignement.

Collaboration avec le Protecteur du citoyen

Chaque année, le ministère de l'Éducation collabore avec l'équipe du Protecteur du citoyen pour examiner les plaintes que ce dernier reçoit concernant les services ministériels. Les données du Protecteur du citoyen portant sur l'exercice financier 2022-2023 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

2.3 Secrétariat à la condition féminine

Présentation du Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il participe également à plusieurs interventions relevant d'autres ministères et organismes gouvernementaux et coordonne des stratégies et des plans d'action gouvernementaux découlant de chacun de ses champs d'intervention :

- l'égalité entre les femmes et les hommes ([Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027](#)) ;
- la violence sexuelle et la violence conjugale ([Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#), [Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026](#), [Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027](#)).

Soulignons que le [Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie](#) (BLCHT) a été intégré au SCF en octobre 2022, au moment de la formation du nouveau Conseil des ministres. Le BLCHT a notamment pour rôle de coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'action gouvernementale en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie, de soutenir l'action communautaire dans ce domaine et d'assurer la liaison entre les organismes des communautés LGBTQ+ et les ministères et organismes gouvernementaux. Le BLCHT exerce aussi un rôle-conseil auprès des autorités ministérielles et gouvernementales concernant les divers enjeux LGBTQ+.

Résultats

En 2022-2023, le SCF a entrepris et poursuivi plusieurs actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre la violence sexuelle et la violence conjugale, principalement dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'action et de stratégies sous sa responsabilité. Le SCF a également administré l'[Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie de COVID-19](#) (Accord Canada-Québec pour les refuges) ainsi que l'Accord Canada-Québec pour les lignes d'assistance téléphonique en réponse à la violence fondée sur le sexe (Accord Canada-Québec pour les lignes d'assistance).

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 (Stratégie égalité 22-27) a été lancée en juin 2022. [Elle est dotée d'un budget de 124 millions de dollars](#) et bénéficie de la collaboration de près de 30 ministères et organismes pour la mise en œuvre des 52 nouvelles actions. Parmi celles-ci, 24 sont sous la responsabilité du SCF.

La Stratégie égalité 22-27 se situe dans la continuité de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 (Stratégie égalité 16-21)¹² et elle prend en compte les impacts de la pandémie sur les femmes. Elle s'articule autour de six grandes orientations qui abordent les thèmes suivants :

- la promotion des rapports égalitaires et la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes ;
- l'égalité en emploi et l'égalité économique entre les femmes et les hommes ;
- le partage des responsabilités familiales et la conciliation entre les sphères de vie personnelle et professionnelle ;
- la santé et le bien-être des femmes ;
- la violence faite aux femmes ;
- la parité dans les lieux décisionnels et le leadership.

Parmi les actions réalisées par le SCF au cours de l'année 2022-2023 dans le cadre de la Stratégie égalité 22-27, notons :

- [un investissement de près de 5,8 millions de dollars](#) destiné à soutenir 24 projets issus de l'Appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2023. Les projets financés s'articulent autour des six grandes orientations de la Stratégie égalité 22-27 et ont une portée nationale, régionale ou locale ;
- la création d'outils pour mieux faire connaître l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et ses retombées, et pour favoriser son usage dans les pratiques gouvernementales. De plus, 162 personnes venant de 20 ministères et organismes différents ont suivi une formation en ADS, offerte par le SCF ;
- des formations sur la communication et la publicité non stéréotypée offertes à près de 120 personnes d'une quarantaine de ministères et organismes ;
- le lancement, à l'été 2022, de la [Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes](#), en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec. La vitrine présente des données à jour sur l'évolution de l'égalité depuis 2005 relativement à huit dimensions : éducation, travail, revenu et rémunération, conciliation famille-travail-études-vie personnelle, violence, santé, pouvoir et démographie ;
- la remise du [prix Égalité Thérèse-Casgrain](#) à l'hiver 2023. Ce prix est la seule distinction gouvernementale à souligner l'apport exceptionnel de personnes et d'organismes à la faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- trois rencontres du comité Femmes autochtones, lequel a été pérennisé dans le cadre de la Stratégie égalité 22-27. Ce comité est un lieu privilégié d'échange et de concertation sur les enjeux touchant les femmes autochtones. Il est composé de six associations de femmes autochtones et de huit ministères et organismes gouvernementaux.

12. La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 est arrivée à échéance en juin 2022 après une période de prolongation destinée à permettre d'évaluer ses résultats et de préparer la stratégie suivante.

Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023

Parmi les actions réalisées par le SCF au cours de l'année 2022-2023 dans le cadre du [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#), notons le soutien de deux projets menés dans le cadre des [Journées d'action contre la violence faite aux femmes](#).

Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 et Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026

Parmi les actions réalisées par le SCF au cours de l'année 2022-2023 dans le cadre du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 (Plan d'action spécifique 20-25) et des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026 (Actions prioritaires 21-26), notons le soutien de trois nouveaux projets de [cellules d'intervention rapide](#) et la consolidation de cinq autres projets.

Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027

La Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027 (Stratégie intégrée en violence 22-27)¹³, sous la coordination du SCF, a été lancée le 20 juin 2022. Elle consolide la réponse au rapport *Rebâtir la confiance* et assure le renouvellement de la Stratégie violences sexuelles 16-21, la poursuite d'actions complémentaires en matière de violence conjugale ainsi que celle du Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023. La Stratégie intégrée en violence 22-27 représente un investissement total de 462,4 millions de dollars sur cinq ans et engage 18 ministères et organismes pour la mise en œuvre de 58 actions. Soulignons :

- la diffusion d'une campagne de sensibilisation contre les agressions sexuelles chez les mineurs ;
- la diffusion d'une campagne de sensibilisation sur la violence conjugale. Cette campagne traitait de la notion de contrôle au sein d'une relation et a été récompensée par un prix Clio dans le domaine de la santé ;
- le lancement de l'[Appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle 2023-2024](#) ;
- le soutien d'initiatives visant à sensibiliser les élèves du secondaire à la violence sexuelle, dont le déploiement du programme Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel.

13. La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 est arrivée à échéance en juin 2022 après avoir été prolongée pour une période de 14 mois destinée à permettre d'évaluer ses résultats et de préparer la stratégie suivante.

Accord Canada-Québec pour les refuges et Accord Canada-Québec pour les lignes d'assistance

La COVID-19 a nécessité des adaptations rapides et continues au fil des dernières années. En 2022-2023, le SCF a poursuivi l'administration d'une enveloppe totalisant 61,9 millions de dollars, issue d'une entente avec le ministère Femme et Égalité des genres Canada (FEGC), afin de soutenir les refuges pour femmes et les organismes œuvrant auprès des victimes de violence sexuelle et conjugale, dans le contexte pandémique et postpandémique. Le 31 mars 2023, une quatrième entente modificatrice à l'Accord Canada-Québec pour les refuges a été signée, permettant d'ajouter les dépenses en capital comme dépenses admissibles, conformément à ce qui a cours dans le reste du Canada. Enfin, le 27 août 2022, l'Accord Canada-Québec pour les lignes d'assistance téléphonique a également été signé par le SCF et FEGC. En mars 2023, des organismes ciblés ont été appelés à déposer une demande au SCF. Une somme de 5,5 millions de dollars sur trois ans est disponible pour soutenir les organismes qui administrent des lignes téléphoniques existantes dont le but est de fournir de l'assistance en cas de violence fondée sur le sexe en contexte pandémique et postpandémique.

3 LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

3.1.1 Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2021-2022	2022-2023	ÉCART
Direction du Ministère	66	70	4
Diversité, relations extérieures, anglophones et Autochtones	53	65	12
Excellence scolaire et réussite éducative	306	338	32
Sport, loisir et plein air	60	63	3
Infrastructures et gouvernance ministérielle	53	38	-15
Financement, soutien et gouvernance des réseaux	58	75	17
Gouvernance des infrastructures	51	55	4
Services à l'organisation et à la main-d'œuvre du réseau	107	120	13
Prospectives, statistiques et politiques ¹	93	s. o.	-93
Secrétariat à la condition féminine ²	35	40	5
Numérique et information	181	210	29
Protecteur national de l'élève ³	s. o.	6	6
Total	1 063	1 080	17

Source : Ministère de l'Éducation.

- 1 À la suite d'une réorganisation ministérielle, en janvier 2023, les équipes de ce secteur ont été déplacées dans différents sous-ministériats.
- 2 Le Secrétariat à la condition féminine relève, depuis le 20 octobre 2022, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Toutefois, les effectifs ont été transférés le 1^{er} avril 2023 seulement.
- 3 La *Loi sur le protecteur national de l'élève* a été sanctionnée le 2 juin 2022. Cependant, l'article 68, officialisant le statut du Protecteur national de l'élève à titre d'organisme budgétaire, n'est entré en vigueur que le 1^{er} avril 2023. Ainsi, les données concernant les ressources humaines du Protecteur national de l'élève (n = 6) ont été intégrées à celles du Ministère pour le présent rapport annuel de gestion.

3.1.2 Formation et perfectionnement du personnel

Les données relatives aux dépenses de formation qui apparaissent dans cette section sont celles qui sont prises en compte dans le cadre de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, chap. D-8.3), ou « loi du 1 % », pour l'année civile s'étant terminée le 31 décembre dernier.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2021-2022 (\$) ¹	2022-2023 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	327 508	307 994
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	151 684	119 943
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	128 551	331 781
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	243 569	95 632
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	24 712	27 960
Total	876 024	883 310

Sources : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions), LinkedIn Learning, Secrétariat du Conseil du trésor, ministère de l'Éducation, juin 2023.

¹ Données de l'année financière incluant toutes les dépenses de formation, y compris celles qui ne sont pas prises en compte dans le cadre de la loi du 1 %.

Évolution des dépenses de formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION	2021-2022 ¹	2022-2023
Proportion de la masse salariale (%)	0,9	1,0
Nombre moyen de jours de formation par personne (j-p.)		
Personnel cadre	2,2	0,3
Personnel professionnel	1,6	0,3
Fonctionnaires	1,1	0,4
Total²	1,6	0,4
Somme allouée par personne (\$) ³	824	595

Sources : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions), LinkedIn Learning, Secrétariat du Conseil du trésor et système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources), ministère de l'Éducation, juin 2023.

¹ Données de l'année financière, incluant toutes les dépenses de formation, y compris celles qui ne sont pas prises en compte dans le cadre de la loi du 1 %.

² Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

³ Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et les fonctionnaires.

La *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* impose des obligations aux employeurs dont la masse salariale est supérieure à 2 millions de dollars, notamment celle d'investir l'équivalent d'au moins 1 % de cette masse salariale dans la formation et le développement des compétences de leur personnel. Depuis les dernières années, le Ministère respecte les exigences de la *Loi*.

3.1.3 Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de départ volontaire (%)	11,9	16,3	18,5

Source : Ministère de l'Éducation.

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employées et d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	33	25	16

Source : Ministère de l'Éducation.

3.1.4 Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à régionaliser 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR L'ORGANISATION AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR L'ORGANISATION DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2018 AU 31 JANVIER 2023
66	26

Source : Ministère de l'Éducation.

3.2 Utilisation des ressources financières

Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses du Ministère se sont élevées à 17 705,7 millions de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 15 751,1 millions de dollars (89,0 %), représente des dépenses de transfert consacrées au réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que le montant prévu pour la taxe scolaire.

3.2.1 Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant compare les dépenses prévues au 31 mars 2023 à celles présentées dans le budget de dépenses initial 2022-2023.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2022-2023 (k\$) [1]	DÉPENSES PRÉVUES AU 31 MARS 2023 ¹ (k\$) [2]	ÉCART (k\$) [3] = [2] - [1]	VARIATION (%)	DÉPENSES RÉELLES 2021-2022 (k\$)
Administration	216 230,4	292 354,0	76 123,6	35,2	2 517 611,4
Soutien aux organismes	87 127,0	112 623,9	25 496,9	29,3	114 155,9
Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal	1 528 559,1	1 492 129,4	(36 429,7)	-2,4	1 492 309,2
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	13 261 278,4	14 258 958,8	997 680,4	7,5	13 065 150,7
Développement du loisir et du sport	165 837,9	192 662,8	26 824,9	16,2	134 429,1
Régimes de retraite	1 227 477,9	1 330 880,0	103 402,1	8,4	1 136 037,9
Condition féminine	22 489,5	26 079,2	3 589,7	16,0	22 065,0
Sous-total	16 509 000,2	17 705 688,1	1 196 687,9	7,2	18 481 759,2
Mesures du budget 2022-2023	314 600,0	-	-	-	-
Total	16 823 600,2	17 705 688,1	1 196 687,9	7,2	18 481 759,2

Sources : *Budget de dépenses 2022-2023 – Volume 3*, Secrétariat du Conseil du trésor. *États des résultats non audités 2022-2023*, ministère de l'Éducation. *Comptes publics 2021-2022 – Volume 2*, ministère des Finances.

¹ La dépense réelle correspond à celle inscrite aux états financiers connus en date du 24 mai 2023. La donnée inscrite aux comptes publics va différer en raison des ajustements de fermeture (ex. : impact de la réforme sur les paiements de transfert). De plus, la dépense réelle inclut les dépenses liées aux mesures du budget 2022-2023.

Programmes du ministère de l'Éducation

<p>Programme 01 – Administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses : 292,4 millions de dollars¹ (1,7 % des dépenses du Ministère) • 93,4 millions de dollars pour la rémunération du personnel • 196,4 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement • 2,6 millions de dollars pour les dépenses de transfert • Hausse de 35,2 %, soit 76,1 millions de dollars de plus que dans le budget de dépenses initial 2022-2023 (budget) <p>L'écart est principalement attribuable à l'intégration au programme du financement de la GRICS² (33,5 millions de dollars), à d'autres besoins budgétaires en matière de fonctionnement (17,8 millions de dollars), au déploiement des mesures du budget 2022-2023 (15,4 millions de dollars) ainsi qu'à un dépassement en matière de rémunération (9,3 millions de dollars).</p>
<p>Programme 02 – Soutien aux organismes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses : 112,6 millions de dollars (0,6 % des dépenses du Ministère) • 29,3 % de plus qu'au budget <p>L'écart de 25,5 millions de dollars est principalement attribuable au déploiement des mesures du budget 2022-2023, notamment celles visant à augmenter le financement des organismes existants, à bonifier le programme de tutorat et à favoriser la réussite de tous les élèves. Des sommes ont aussi été reçues du ministère de la Santé et des Services sociaux (Politique gouvernementale de prévention en santé).</p>
<p>Programme 03 – Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses : 1 492,1 millions de dollars (8,4 % des dépenses du Ministère) • Diminution de 36,4 millions de dollars par rapport au budget <p>L'écart s'explique par des transferts de crédits au programme 04 lors du dépôt au Secrétariat du Conseil du trésor de la programmation budgétaire initiale.</p>
<p>Programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses : 14 259,0 millions de dollars (80,5 % des dépenses totales) • Fonctionnement des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des commissions scolaires à statut particulier : 11 628,8 millions de dollars • Service de la dette de ces organismes : 1 474,8 millions de dollars • Transport scolaire : 526,6 millions de dollars • Enseignement privé : 628,8 millions de dollars • Augmentation des dépenses de 7,5 %, soit 997,7 millions de dollars de plus qu'au budget <p>L'écart est principalement attribuable au déploiement des mesures du budget 2022-2023 (228,1 millions de dollars), à un dépassement lié à la couverture des intérêts à court et à long terme du service de la dette (153,8 millions de dollars), à un montant provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (75,8 millions de dollars), à des coûts relatifs aux nouvelles conventions collectives du personnel des organismes scolaires (62,4 millions de dollars), à des besoins additionnels en lien avec le financement des infrastructures des commissions scolaires à statut particulier (44,1 millions de dollars) ainsi qu'à des transferts de crédits entre programmes (4,1 millions de dollars).</p>

<p>Programme 05 – Développement du loisir et du sport³</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 192,7 millions de dollars alloués sous forme de subventions (1,1 % des dépenses du Ministère) <p>L'augmentation des dépenses de 26,8 millions de dollars par rapport au budget est principalement attribuable à de nouvelles mesures budgétaires, notamment celles visant à développer et à soutenir l'accès aux équipements récréatifs et sportifs, à améliorer l'expérience et la sécurité des jeunes lors de la pratique d'activités récréatives et sportives et à augmenter le financement des organismes existants. Des sommes ont aussi été reçues du ministère de la Santé et des Services sociaux (Politique gouvernementale de prévention en santé) et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027).</p>
<p>Programme 06 – Régimes de retraite</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Somme représentant la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des réseaux : 1 330,9 millions de dollars (7,5 % des dépenses du Ministère) • Ventilation de la part de l'employeur : <ul style="list-style-type: none"> – 122,8 millions de dollars : Régime de retraite du personnel enseignant (RRE) – 1 080,9 millions de dollars : Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) – 127,2 millions de dollars : Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) • Par rapport au budget, dépense plus élevée de 103,4 millions de dollars (hausse de 8,4 % s'expliquant par une hausse des coûts des régimes de retraite)
<p>Programme 07 – Condition féminine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 26,1 millions de dollars (0,1 % des dépenses du Ministère) • Somme supérieure de 3,6 millions de dollars par rapport au budget <p>La variation est principalement attribuable au déploiement des mesures du budget 2022-2023.</p>

1 Les dépenses engagées par le Protecteur national de l'élève sont incluses dans ce programme pour un montant de 562,9 milliers de dollars, soit 396,1 milliers de dollars pour la rémunération du personnel et 166,8 milliers de dollars pour les dépenses de fonctionnement.

2 La société GRICS est une entreprise de technologie de l'information spécialisée en éducation au Québec.

3 Le programme de soutien à l'action bénévole a été transféré au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au cours de l'exercice 2022-2023. Ainsi, les sommes prévues pour bonifier le programme Soutien à l'action bénévole annoncées lors du budget 2022-2023 n'ont pas été dépensées dans le programme 05.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le tableau suivant présente les dépenses en ressources informationnelles du Ministère, en fonction des projets et des activités, pour l'exercice 2022-2023.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (k\$)	DÉPENSES (k\$)
Projets ¹	7 217,0	8 090,0
Activités ²	2 312,6	69 185,4
Total	9 529,6	77 275,4

- 1 Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.
- 2 Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

3.3.1 Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le Ministère en 2022-2023 visaient les objectifs suivants :

- maintenir l'encadrement du Plan d'action numérique en éducation, qui s'est terminé le 31 mars 2023 ;
- proposer des stratégies, des orientations et des planifications en matière de ressources informationnelles pour le Ministère et son réseau ;
- maintenir le développement, l'entretien, l'évolution et le pilotage des applications informatiques ;
- déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles ;
- effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles aux autorités gouvernementales pour le Ministère et son réseau selon les obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chap. G-1.03) ;
- contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services pour les usagers du Ministère et les partenaires du réseau ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires ;
- poursuivre le développement de la démarche d'intégration de l'intelligence numérique en éducation en harmonisant des données sur la réussite des jeunes du réseau public, en déployant des tableaux de bord et des algorithmes prédictifs, en mettant en place un centre d'expertise en intelligence artificielle et un centre de soutien en intelligence numérique et en déployant un projet pilote de communautés de praticiens en intelligence numérique (CoPIN) (une première communauté regroupe les régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides et une deuxième, les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches) ;
- poursuivre les attentes énoncées dans la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, qui vise non seulement à offrir des services publics plus intuitifs et faciles d'utilisation pour la population, mais également à améliorer l'efficacité de l'État ;
- contribuer au rehaussement de la posture en matière de sécurité de l'information du Ministère et de son réseau.

3.3.2 Principaux projets liés aux ressources informationnelles

Les projets mentionnés dans cette section sont ceux qui sont en phase de réalisation-exécution et dont le coût total est estimé à plus de 500 000 \$. Les paramètres en fonction desquels les projets ont été autorisés respectent les orientations gouvernementales et les bonnes pratiques de gestion de projet.

Projets réalisés avec succès et terminés au cours de l'exercice financier 2022-2023

Gestion des infrastructures de l'éducation et de l'enseignement supérieur	Mise en place d'une solution permettant la gestion des infrastructures des centres de services scolaires, des commissions scolaires et du réseau de l'enseignement supérieur.
Information sur le personnel des organismes scolaires	Optimisation des processus de gestion des informations du personnel des organismes scolaires et refonte du système PERCOS (Personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires) pour pallier l'obsolescence de la technologie héritée de la plateforme centrale.
Plateforme nationale de ressources éducatives numériques - Agora numérique	Mutualisation de l'offre de ressources éducatives numériques (REN) disponibles par la création d'une plateforme nationale.
Remplacement de la plateforme Oracle Warehouse Builder	Remplacement d'un composant logiciel permettant de créer des procédés d'extraction, de transformation et de chargement de données dans l'Entrepôt de données ministérielles.
Structure informationnelle de la Direction de l'enseignement à la maison	Mise en place d'un système informatique pour mieux soutenir les opérations de la Direction de l'enseignement à la maison, notamment en ce qui concerne les communications avec les parents, l'organisation et la standardisation des dossiers d'enfants ainsi que les suivis réglementaires.

Projets qui se sont poursuivis ou dont la phase de réalisation-exécution a débuté au cours de l'année 2022-2023

Consolidation des centres de traitement informatique	Projet multiorganisme consistant à réduire considérablement le nombre de centres de traitement informatique en consolidant les centres actuels en deux pôles.
Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet	Collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour la mise en place d'un guichet unique en francisation qui permettra à toute personne née hors du Canada et âgée de 16 ans ou plus d'accéder aux services gouvernementaux de francisation à temps complet.
Intégration des données sur le personnel des centres de services scolaires et commissions scolaires	Chargement, diffusion et exploitation des données du système IPOS (Informations sur le personnel des organismes scolaires) à des fins informationnelles.
Passage à Windows 10 ou à une version supérieure	Rehaussement du système d'exploitation Windows 8.1 vers Windows 10 ou une version supérieure pour répondre aux besoins de la clientèle.

4 LES AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023¹

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS ² [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement ³	156 336,1	435,9 ⁴	156 772,0	85,8
2. Personnel professionnel	1 371 113,0	20 159,6	1 391 272,6	761,8
3. Personnel de bureau, technicien et assimilé	377 498,3	2 680,2	380 178,5	208,2
4. Personnel ouvrier, d'entretien et de service	13 709,8	0,0	13 709,8	7,5
Total 2022-2023	1 918 657,2	23 275,7	1 941 932,9	1 063,3
Total 2021-2022			1 874 034,0	1 026,1

Source : SINBAD (Système d'information budgétaire et d'aide à la décision) du Secrétariat du Conseil du trésor, juin 2023.

- 1 Inclut les données de la Commission consultative de l'enseignement privé, du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et du Protecteur national de l'élève.
- 2 Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35,0 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.
- 3 Inclut les titulaires d'emplois supérieurs.
- 4 Nombre d'heures supplémentaires qui ont été travaillées par des professionnelles et des professionnels et qui doivent être payées automatiquement lors d'une promotion à un poste de cadre, puisque le personnel d'encadrement n'a pas droit aux heures supplémentaires.

Au 31 mars 2023, le niveau d'effectif autorisé pour le ministère de l'Éducation était de 1 773 131 heures rémunérées, soit 971 ETC. Le Ministère a donc dépassé sa cible de 168 802 heures rémunérées, soit 92 ETC. Par rapport à 2021-2022, cela représente une augmentation de 37,2 ETC (3,6 %). Plusieurs responsabilités additionnelles ont été confiées au Ministère, sans ajustement de sa cible ni de sa masse salariale, notamment avec la création du Protecteur national de l'élève.

4.1.1 Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

	NOMBRE	VALEUR (k\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	46	2 906,9
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ¹	112	44 042,2
Total des contrats de service	158	46 949,1

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources), ministère de l'Éducation, juin 2023.

¹ Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2 Développement durable

Sommaire du [Plan d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable 2022-2023](#)

Les actions s'inscrivent dans le chantier 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SQDD) 2015-2020, libellé comme suit : « Soutenir et accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable ».

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Poursuivre les activités du comité interministériel sur l'éducation au développement durable	Nombre de réunions tenues annuellement	Au moins deux réunions annuellement	Deux réunions tenues en 2022-2023	Atteinte
2. Offrir des formations destinées au réseau scolaire	Nombre d'inscriptions pour chaque présentation de chacune des formations	Au moins 50 inscriptions pour chaque présentation de chacune des formations	Quatre présentations tenues, trois ayant eu plus de 50 inscriptions et une en ayant eu 49	Atteinte ¹
3. Poursuivre la collaboration avec Environnement Jeunesse pour une certification environnementale et l'accompagnement pour les écoles primaires et secondaires	Nombre d'écoles primaires et secondaires membres du programme Matière verte en 2022-2023	35 écoles primaires et secondaires membres du programme Matière verte en 2022-2023	35 écoles primaires et secondaires membres	Atteinte
	Nombre d'élèves joints par le programme Matière verte en 2022-2023	Environ 32 500 élèves joints par le programme en 2022-2023	35 400 élèves	Atteinte
4. Poursuivre les travaux du réseau de répondantes et répondants en développement durable dans le réseau scolaire	Nombre de répondantes et répondants	69 (un pour chaque centre de services scolaire et commission scolaire)	72 répondantes et répondants venant de 67 centres de services scolaires et commissions scolaires	Atteinte ²
5. Poursuivre les projets jeunesse en matière de changements climatiques	Nombre de projets soumis	85 projets soumis	42 projets soumis	Non atteinte

¹ Le Ministère considère la cible comme atteinte, car la différence est une seule formation.

² Le Ministère considère la cible comme atteinte, car la différence est deux centres de services scolaires et commissions scolaires.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable

L'action 1 et l'action 3 s'inscrivent dans l'orientation 1, « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique » de la SGDD 2015-2020. L'action 2, quant à elle, répond à l'activité incontournable 5, « Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial ».

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2022-2023	RÉSULTAT 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Poursuivre la mise en œuvre de la règle de gestion sur la prise en compte des principes de développement durable	Nombre de formations données annuellement sur la règle de gestion et inscrites dans le calendrier de formations ministérielles	6 formations données annuellement et inscrites dans le calendrier de formations ministérielles	6 formations données et inscrites dans le calendrier de formations ministérielles	Atteinte
	Taux de mesures d'ajustement aux allocations de base des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires qui prennent en compte les principes de développement durable	100 %	100 %	Atteinte
2. Augmenter le nombre de centres de services scolaires, de commissions scolaires et d'établissements d'enseignement privé qui adoptent une démarche de développement durable (activité incontournable 5 de la SGDD)	Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	30 % d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	s. o. ¹	s. o.
3. Mesurer la part des acquisitions responsables du Ministère	Portrait de la proportion des acquisitions responsables	Portrait établi	Portrait établi	Atteinte

¹ La Déclaration en développement durable, permettant de calculer le taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable, est transmise aux centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions les hivers des années paires. Il n'y a donc pas de résultats pour 2022-2023, la prochaine collecte étant prévue à l'hiver 2024.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le Ministère contribue à la mise en œuvre de la [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires \(SOVT\) 2018-2022](#)¹⁴. En 2022-2023, il a réalisé de multiples actions dans toutes les régions administratives du Québec, comme le montre le tableau ci-dessous. La majorité de ces actions se déploient en continu puisqu'elles sont récurrentes d'année en année. Les réponses énoncées dans la section qui suit proviennent de son plan d'action 2020-2022¹⁵.

4.3.1 Sommaire des actions

RÉGION	ACTIONS EN CONTINU ¹	ACTIONS EN COURS	ACTIONS RÉALISÉES	ACTIONS FERMÉES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	7	1			8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	2		1	13
Capitale-Nationale	1				1
Mauricie	6				6
Estrie	8	1			9
Montréal	9	1	1		11
Outaouais	10	1			11
Abitibi-Témiscamingue	9	1			10
Côte-Nord	9	1			10
Nord-du-Québec	7				7
Gaspésie	7	1			8
Îles-de-la-Madeleine	6	1			7
Chaudière-Appalaches	5				5
Laval	10	1			11
Lanaudière	6	2			8
Laurentides	9				9
Montérégie	6	1		1	8
Centre-du-Québec	5				5
Total	130	14	1	2	147

Source : Données compilées par la Direction de l'intervention régionale, ministère de l'Éducation.

¹ Le terme *en continu* a été ajouté pour décrire l'état de réalisation de certaines mesures. Il reflète la nature récurrente de l'action dans le temps sans suggérer une finalité, contrairement au terme *en cours*.

14. Le 27 avril 2022, le Conseil des ministres a adopté le décret n° 708-2022 ayant pour effet de reporter l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ainsi, la stratégie actuelle se prolongera et sera en vigueur pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a entamé, en 2023, les travaux de révision de cette stratégie afin de rendre publique une nouvelle version de celle-ci d'ici la fin de 2024.

15. En vertu du décret n° 708-2022 adopté par le Conseil des ministres le 27 avril 2022, la planification pluriannuelle de la contribution de chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 demeure en vigueur jusqu'à l'adoption de la stratégie révisée.

4.3.2 Bilan par région

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Priorités 1, 3 et 5 ¹	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.</p> <p>Soutenir des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.</p> <p>Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL) et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (PSAMVPA).</p>	Actions en continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Financer les services éducatifs complémentaires des organismes scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.</p> <p>Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.</p>	Actions en continu
<p>Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).</p>	Action en cours
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.</p> <p>Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.</p>	Actions en continu

¹ Les priorités sont définies dans la Stratégie ci-haut mentionnée.

Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité 3	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les interventions des comités culturels scolaires et le programme <i>La culture à l'école</i> .	Actions en continu
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	
Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	
Soutenir financièrement le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.	
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	Action en cours
Priorité 9	
Action ou réponse	État de réalisation
Maintenir la collaboration par le suivi des recommandations du groupe de travail du Sommet économique régional.	Action fermée ¹
Priorité 11	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	Actions en continu
Adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations.	
Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.	
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	Action en cours

¹ Aucune demande de la région au cours de l'année 2022-2023.

Région 03 – Capitale-Nationale

Priorité 4	
Action ou réponse	État de réalisation
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	Action en continu

Région 04 – Mauricie

Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.</p> <p>Financer les services éducatifs complémentaires des organismes scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p>	Actions en continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.</p> <p>Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.</p>	Actions en continu

Région 05 – Estrie

Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.</p> <p>Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.</p> <p>Pour leur permettre d’offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l’entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour l’élaboration de programmes d’études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p>	Actions en continu
<p>Soutenir les organismes d’action communautaire autonome par le PACTE.</p>	Action en cours
Priorités 5 et 7	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir divers organismes dans le cadre de l’un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l’activité physique.</p> <p>Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l’intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.</p> <p>Pour leur permettre d’offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l’entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.</p> <p>Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l’école</i>.</p>	Actions en continu

Région 06 – Montréal

Priorités 3 et 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.	Actions en continu
Financer les organismes scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	Action en cours
Soutenir les actions gouvernementales pour faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent pour les personnes dont le processus d'immigration est déjà bien amorcé.	Action réalisée
Priorité 6	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	Actions en continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	
Priorité 8	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Actions en continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	
Priorité 10	
Actions ou réponses	État de réalisation
Promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	Actions en continu
Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	

Région 07 – Outaouais

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Financer les organismes scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.</p> <p>Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.</p> <p>Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p>	Actions en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	Action en cours
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.</p> <p>Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.</p> <p>Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.</p>	Actions en continu
Priorité 4	
Action ou réponse	État de réalisation
Soutenir les réseaux scolaires dans le cadre du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020.	Action en continu
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.</p> <p>Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.</p>	Actions en continu

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.</p> <p>Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p>	Actions en continu
<p>Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.</p>	Action en cours
Priorité 3	
Action ou réponse	État de réalisation
<p>Financer les services éducatifs complémentaires des organismes scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.</p>	Action en continu
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.</p> <p>Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.</p>	Actions en continu
Priorité 6	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.</p> <p>Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.</p> <p>Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.</p>	Actions en continu

Région 09 – Côte-Nord

Priorité 1	
Action ou réponse	État de réalisation
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale de la Côte-Nord visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	Action en continu
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.</p> <p>Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.</p> <p>Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.</p> <p>Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i>.</p> <p>Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.</p>	Actions en continu
Priorité 7	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.</p> <p>Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p>	Actions en continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	Action en cours

Région 10 – Nord-du-Québec

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale et du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Nord-du-Québec visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p>	<p>Actions en continu</p>
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.</p> <p>Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.</p> <p>Promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.</p> <p>Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.</p>	<p>Actions en continu</p>

Région 11 – Gaspésie

Priorité 3	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les organismes scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Actions en continu
Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	
Financer les services éducatifs complémentaires des organismes scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	Action en cours
Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	Actions en continu
Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.	
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	Actions en continu
Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	
Soutenir financièrement les organismes scolaires pour assurer des services éducatifs adaptés à la situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.	
Financer les services éducatifs complémentaires des organismes scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	
Financer les organismes scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	
Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	Action en cours

Région 12 – Chaudière-Appalaches

Priorité 6	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.</p> <p>Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.</p>	<p>Actions en continu</p>
Priorité 9	
Action ou réponse	État de réalisation
<p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p>	<p>Action en continu</p>
Priorité 10	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.</p> <p>Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.</p>	<p>Actions en continu</p>

Région 13 – Laval

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements.</p> <p>Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.</p> <p>Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.</p> <p>Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.</p>	Actions en continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p> <p>Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.</p> <p>Financer les services éducatifs complémentaires des organismes scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.</p> <p>Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.</p> <p>Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.</p>	Actions en continu
<p>Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.</p>	Action en cours
Priorité 4	
Action ou réponse	État de réalisation
<p>Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i>.</p>	Action en continu

Région 14 - Lanaudière

Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.	Actions en continu
Financer les services éducatifs complémentaires des organismes scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.	
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	Action en cours
Priorité 7	
Action ou réponse	État de réalisation
Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.	Action en continu
Priorité 12	
Actions ou réponses	État de réalisation
Financer les organismes scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	Actions en continu
Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	
Soutenir les organismes scolaires pour qu'ils accueillent de petits groupes et de premières cohortes en formation professionnelle.	
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le PACTE.	Action en cours

Région 15 – Laurentides

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p> <p>Financer les services éducatifs complémentaires des organismes scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.</p> <p>Promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.</p> <p>Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.</p>	Actions en continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.</p> <p>Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.</p> <p>Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.</p>	Actions en continu
Priorité 3	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Financer les services éducatifs complémentaires des organismes scolaires à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle.</p> <p>Soutenir les organismes scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.</p>	Actions en continu

Région 16 – Montérégie

Priorité 4	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.</p> <p>Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.</p>	Actions en continu
Priorité 5	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Soutenir divers organismes dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.</p> <p>Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.</p> <p>Pour leur permettre d'offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, soutenir les réseaux scolaires par l'entremise de différentes politiques, dont la PAPSL et la PSAMVPA.</p>	Actions en continu
Priorité 7	
Actions ou réponses	État de réalisation
Soutenir l'organisation d'événements par le Programme de soutien aux événements sportifs et le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.	Action en cours
Soutenir l'organisation de célébrations locales de la fête nationale du Québec.	Action fermée ¹

¹ Ce programme de financement ne relève plus du ministère de l'Éducation. Voir le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec : <https://www.quebec.ca/culture/aide-financiere/programme-celebrations-fete-nationale>.

Région 17 – Centre-du-Québec

Priorité 1	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Promouvoir la culture entrepreneuriale dans les écoles en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.</p> <p>Financer, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, des mesures de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.</p>	Actions en continu
Priorité 2	
Actions ou réponses	État de réalisation
<p>Financer les organismes scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de formation professionnelle et de formation continue répondant aux priorités régionales, et favoriser les compétences à la carte.</p> <p>Financer les organismes scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.</p> <p>Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.</p>	Actions en continu

4.3.3 Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

ORGANISATION PUBLIQUE	INDICATEUR D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES	RÉSULTAT
Ministère de l'Éducation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après 7 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	Cohorte de 2014 suivie jusqu'en 2020-2021 (année scolaire) : 82,1 % ¹

Source : [Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire : rapport 2022](#), p. 11.

¹ Les taux de diplomation ventilés par région se trouvent dans le rapport *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2022*.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Aucune divulgation d'acte répréhensible n'a été reçue au cours de l'année 2022-2023 par la responsable désignée.

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chap. D-11.1) permet aux citoyennes et aux citoyens de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible, commis ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public. La personne qui divulgue un tel acte répréhensible bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles. En outre, les membres du personnel de la fonction publique ont la possibilité d'effectuer une divulgation auprès de la personne responsable du suivi des divulgations, dûment nommée par la plus haute autorité de l'organisation, et de bénéficier d'un régime similaire de protection contre les représailles. Conformément aux normes édictées par le Protecteur du citoyen, une procédure de divulgation a été élaborée et un formulaire sécurisé a été mis à la disposition des membres du personnel.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

4.5.1 Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023¹

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
949

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources), ministère de l'Éducation, juin 2023.

¹ Le nombre de personnes occupant un poste régulier n'inclut pas les personnes qui occupent un poste occasionnel, un poste étudiant ou un poste de stagiaire.

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

RÉGULIER ¹	OCCASIONNEL ²	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
57	264	91	21

Source : Secrétariat du Conseil du trésor, juin 2023.

¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

² Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les personnes nouvellement embauchées durant la période visée.

4.5.2 Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2022-2023 ¹	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Régulier	57	7	15 ²	4 ²	2	9	15,8
Occasionnel	264	16				27	10,2
Étudiant	91	20				23	25,3
Stagiaire	21	3				6	28,6

Source : Secrétariat du Conseil du trésor, juin 2023.

1 Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

2 Certaines catégories ont été regroupées pour qu'il soit impossible d'identifier une personne en particulier.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹

STATUT D'EMPLOI	2020-2021 ²	2021-2022 ²	2022-2023 ³
Régulier (%)	16,2	15,0	15,8
Occasionnel (%)	6,3	10,3	10,2
Étudiant (%)	26,4	30,1	25,3
Stagiaire (%)	12,5	33,3	28,6

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

2 Données finales.

3 Données préliminaires.

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (à l'exclusion des membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2022 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2023 (%)
Anglophones	27	2,1	19	2,0	22	2,3
Autochtones	7	0,5	5	0,5	7	0,7
Personnes handicapées	18	1,4	6	0,6	4	0,4

Source : Ministère de l'Éducation.

Rappel de la cible de représentativité¹⁶

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPE CIBLE PAR RÉGION OU PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2021 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2022 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2023 (%)
MVE Montréal et Laval	34	19,3	31	17,0	33	18,1
MVE Capitale-Nationale	126	9,3	92	10,8	98	11,4
MVE Mauricie	1	7,1	1	6,7	0	0,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 % ;
- Outaouais et Montérégie : 17 % ;
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 % ;
- Capitale-Nationale : 12 % ;
- Autres régions : 5 %.

16. Les cibles de représentativité sont des cibles gouvernementales.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Membres des minorités visibles et ethniques	4	5,1

Source : Secrétariat du Conseil du trésor, juin 2023.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

4.5.3 Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi¹

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	57	264	91	21	433
Nombre de femmes embauchées	41	185	45	13	284
Taux d'embauche des femmes (%)	71,9	70,1	49,5	61,9	65,6

Source : Secrétariat du Conseil du trésor, juin 2023.

¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT ¹	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	94	676	126	50	3	949
Nombre total de femmes	57	422	97	45	0	621
Taux de représentativité des femmes (%)	60,6	62,4	77,0	90,0	0,0	65,4

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Le personnel d'encadrement inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

4.5.4 Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de nouvelles participantes et de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2021-2022	2022-2023
1	2	0

4.5.5 Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles¹

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPES CIBLES	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES EN 2022-2023
Manchette de l'intranet promouvant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles	Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones et Autochtones	Tout le personnel du Ministère
Activités de formation sur la diversité culturelle	Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones et Autochtones	54 employées et employés
Manchette de l'intranet promouvant la Journée internationale des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel du Ministère
Manchette de l'intranet promouvant la Journée nationale des peuples autochtones	Autochtones	Tout le personnel du Ministère

¹ Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Le Ministère voit à l'application de la *Loi sur l'enseignement privé* et des règlements adoptés en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* pour les établissements qui offrent les services d'éducation préscolaire, les services d'enseignement primaire, les services d'enseignement à la formation générale au secondaire, les services d'enseignement à la formation professionnelle au secondaire conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles ainsi que les services éducatifs de formation générale au secondaire à l'intention des adultes. À cette fin, le Ministère traite les demandes de délivrance, de renouvellement ou de modification de permis et les demandes d'agrément aux fins de subventions des services éducatifs.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

En 2022-2023, le Ministère n'a réalisé aucune analyse d'impact réglementaire.

Allègement administratif

Le Ministère a limité les collectes d'information auprès du réseau scolaire, notamment auprès des établissements d'enseignement privés. Des démarches visant l'allègement réglementaire et visant l'allègement administratif sont en cours et se poursuivront en 2023-2024. Sont notamment étudiées les possibilités d'automatiser les lettres à l'intention du réseau d'enseignement privé et de procéder à des délégations de pouvoir afin d'innover et afin de réduire certains délais de traitement.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	380 ¹
---------------------------------	------------------

¹ Sur les 380 demandes reçues au ministère de l'Éducation, 18 concernaient aussi le ministère de l'Enseignement supérieur.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
De 0 à 20 jours	62	34	s. o.
De 21 à 30 jours	48	13	s. o.
31 jours ou plus (le cas échéant)	211	12	s. o.
Total	321	59	s. o.

Source : Ministère de l'Éducation.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	151	20	s. o.
Partiellement acceptée	80	12	14, 21, 22, 23, 24, 33, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 88
Refusée (entièrement)	24	4	14, 21, 22, 23, 24, 33, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 88
Autres	66	23	Document inexistant, fermeture administrative à la suite d'un désistement, demande retirée
Total	321	59	s. o.

Source : Ministère de l'Éducation.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	s. o.
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	18

Source : Ministère de l'Éducation.

Explication des résultats

Demandes d'accès à l'information

Selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel de même que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils, auquel peut s'ajouter une prolongation de 10 jours civils.

Au cours de l'exercice 2022-2023, un service partagé était offert au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur pour l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En 2022-2023, pour ces deux ministères, un total de 520 demandes d'accès aux documents relatives à des documents administratifs ou à des renseignements personnels ont été reçues, comparativement à 544 demandes en 2021-2022, ce qui équivaut à une baisse de 4,41 %. Le délai moyen de traitement des demandes a connu une baisse, passant de 64 jours en 2021-2022 à 43 jours en 2022-2023, soit une amélioration moyenne de 21 jours de traitement. Des 520 demandes reçues, 480 avaient été traitées en date du 31 mars 2023, ce qui porte à 40 le nombre de demandes qui étaient toujours en traitement à cette date. Sur les 380 demandes reçues au ministère de l'Éducation, 84,5 % visaient des documents administratifs et 15,5 % des renseignements personnels.

Voici l'origine des 380 demandes reçues au Ministère en 2022-2023 :

- 180 (47,4 %) : citoyennes ou citoyens ;
- 72 (18,9 %) : représentantes ou représentants des médias ;
- 44 (11,6 %) : associations ou groupes ;
- 38 (10,0 %) : chercheurs parlementaires ;
- 24 (6,3 %) : représentantes ou représentants du domaine légal ;
- 8 (2,1 %) : organismes publics ;
- 12 (3,2 %) : entreprises privées ;
- 2 (0,5 %) : autres.

Lorsque le Ministère n'est pas en mesure de donner un accès total à des documents (c'est-à-dire quand il y donne un accès partiel, qu'il refuse complètement l'accès ou que l'accès relève de la compétence d'un autre organisme public), il appuie toujours ses décisions sur des dispositions précises de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Celles-ci peuvent être relatives, notamment, à la protection de renseignements confidentiels touchant des tiers, à des avis, recommandations ou analyses produits dans le cadre d'un processus décisionnel ou à des documents destinés au ministre. En 2022-2023, les articles invoqués ont été les suivants : 9, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 42, 47, 48, 53, 54, 56, 59, 86.1 et 88.

Explication de l'écart avec la cible

Si le nombre de demandes d'accès à des documents reçues par les deux ministères a connu une diminution de 4,41 % durant la dernière année, il a globalement augmenté de 36,8 % dans les quatre dernières années, passant de 380 en 2018-2019 à 520 en 2022-2023. Une complexification du traitement des demandes à l'égard du nombre et de la diversité des documents visés a également été constatée ces dernières années.

De plus, le télétravail, la multiplication des modes de communication et des supports technologiques ainsi que l'effervescence des sujets d'actualité dans le domaine de l'éducation ont une incidence directe sur le nombre de demandes reçues et leur nature, ce qui a notamment pour effet d'alourdir les démarches de repérage et d'analyse requises pour chacune d'entre elles. Malgré tout, comparativement à l'année précédente, il est noté cette année une amélioration globale en ce qui concerne le délai de traitement et le nombre de demandes traitées dans le délai prescrit de 20 jours civils.

Dans l'objectif de sensibiliser davantage le personnel aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, notamment à l'importance du respect des délais impartis, le Ministère a offert 10 formations, auxquelles 55 personnes ont participé.

Demandes d'accès aux fins d'enquête ou de vérification

Le Ministère répond également aux demandes faites par des équipes d'enquête et de vérification d'autres organismes publics, de bureaux du Directeur de la protection de la jeunesse ou de corps de police. Au total, 1 587 demandes de renseignements concernant le Ministère ont reçu une réponse.

Activités liées à la protection des renseignements personnels

En ce qui a trait à la protection des renseignements personnels, le Ministère a travaillé sur 16 projets de sondage et sur 194 avis portant sur des communications de renseignements personnels. Le Ministère a aussi traité 89 demandes de consultation¹⁷ en lien avec la collecte, la communication ou l'utilisation de renseignements personnels et offert 2 séances de formation, auxquelles ont pris part 9 membres du personnel du Ministère. Le Ministère gère également des projets impliquant diverses questions de protection de la vie privée, dont des dossiers de développement technologique (création de formulaires, analyse de risques en sécurité de l'information, élaboration d'ententes de communication de renseignements personnels, conservation et destruction de renseignements personnels). Enfin, en ce qui a trait aux demandes de chercheuses et de chercheurs soumises en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, celles-ci sont désormais traitées par l'Institut de la statistique du Québec, qui s'est vu confier ce mandat par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

17. Selon le sujet, ces demandes de consultation sont traitées par l'équipe de l'accès à l'information ou par celle de la protection des renseignements personnels.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	s. o.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	1 ^{er} mars 2018
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	s. o.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui La politique linguistique institutionnelle peut être consultée sur le site intranet du ministère de l'Éducation. Toute personne nouvellement embauchée doit être informée de son existence et de l'obligation de se conformer à ses dispositions.

Source : Données compilées par la Direction générale des communications.

Le Ministère applique avec rigueur les dispositions de la politique linguistique et les recommandations de l'Office québécois de la langue française. En ce sens, les Services linguistiques n'hésitent pas à consulter ses conseillères et ses conseillers pour obtenir un avis concernant l'emploi d'un terme, l'application d'une règle ou l'interprétation d'un article de la politique. Bien plus qu'un guide pour les membres du personnel, cette politique linguistique est une incitation à ne pas perdre de vue l'importance de la qualité de la langue française dans toutes les communications et activités du Ministère.

Le personnel a à sa disposition des ouvrages de référence et d'aide à la rédaction en version papier ou numérique ainsi qu'un logiciel reconnu de correction de textes. Le Ministère rend disponibles des formations sur la rédaction stratégique et le perfectionnement du français ainsi que des capsules linguistiques présentant les erreurs communes observées dans les documents. Des liens utiles menant à des outils de référence (*Charte de la langue française*, Vitrine linguistique, Commission de toponymie) sont accessibles par l'intranet. Tous les documents numériques et imprimés qui sont produits pour diffusion interne ou externe font par ailleurs l'objet d'une révision linguistique professionnelle.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

4.9.1 Actions liées à la stratégie gouvernementale

La [Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027](#) a été rendue publique le 23 juin 2022. Elle comprend six orientations stratégiques et poursuit les trois objectifs principaux suivants :

- préserver et maintenir les acquis en matière d'égalité en agissant notamment pour contrer les reculs constatés pendant la pandémie et les impacts à long terme de cette dernière sur les femmes ;
- accroître les avancées en s'assurant que les gains obtenus en ce qui a trait à l'égalité de droit se répercutent en matière d'égalité de fait ;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble, ils fassent progresser l'égalité de manière significative, et ce, dans tous les milieux et pour toutes les femmes.

Le Ministère met en œuvre quatre actions dans le cadre de cette stratégie.

Action 1.2.1 : Poursuivre et étendre l'offre de formation en éducation à la sexualité à l'ensemble du personnel scolaire pour promouvoir les rapports égalitaires

La mise en œuvre de cette action débutera en 2023-2024. Les contenus obligatoires en éducation à la sexualité, dont plusieurs contenus visent à promouvoir les rapports égalitaires, sont offerts dans le réseau scolaire depuis 2018. Par ailleurs, ces contenus seront intégrés au nouveau programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise* au primaire et au secondaire, dont l'implantation sera facultative pour l'année scolaire 2023-2024 et obligatoire pour l'année 2024-2025. Dans ce contexte de transition, le Ministère a poursuivi son offre d'accompagnement et de formation auprès du réseau scolaire en matière d'éducation à la sexualité. La portée de la formation en matière de promotion des relations égalitaires sera par ailleurs étendue à l'ensemble du personnel scolaire à compter de 2023-2024.

Action 1.2.3 : Offrir des pistes pédagogiques à partir de la littérature jeunesse au personnel scolaire pour susciter la prise de conscience et valoriser l'égalité chez les élèves

La mise en œuvre de cette action est en cours. Trois enseignantes en prêt de service ont été embauchées au début de l'année scolaire 2022-2023 pour produire des pistes pédagogiques s'appuyant sur des livres jeunesse pour susciter la prise de conscience et valoriser l'égalité chez les élèves. Trois thèmes ont été retenus pour guider le choix des œuvres littéraires, soit les réalités autochtones, la diversité et l'inclusion ainsi que l'éducation à la sexualité. En date du 31 mars 2023, 70 de ces activités pédagogiques ont été rédigées à partir de livres jeunesse issus de la collection du site Web Constellations.

Au-delà de la création de pistes pédagogiques, la mise en œuvre de cette action a été bonifiée pour inclure l'élaboration d'un guide sur le traitement de sujets sensibles à partir de la littérature jeunesse, et ce, dans le but de répondre aux besoins observés au sein du réseau scolaire en la matière. Le guide est en cours d'élaboration.

Au total, 175 000 \$ ont été dépensés en 2022-2023 pour la réalisation de cette action, ce qui correspond aux sept mois de travail des enseignantes en prêt de service (de septembre 2022 à mars 2023).

Action 1.2.4 : Réviser le cadre socioculturel d'évaluation du matériel didactique

La mise en œuvre de cette action est en cours. Le cadre socioculturel, qui fait partie des cinq cadres d'évaluation du matériel soumis au Bureau d'approbation du matériel didactique (BAMD), vise à assurer que le matériel est exempt de discrimination et de stéréotypes dans sa représentation des relations entre les femmes et les hommes de même qu'entre les divers groupes qui composent la société. Le respect des critères de ce cadre permet d'offrir au personnel enseignant du matériel de qualité qui reflète la composition et les valeurs de la société québécoise. Un comité a été mis sur pied pour réviser le cadre socioculturel, dont la dernière version date de 2016. Il est formé de membres ordinaires et de membres invités. Les rencontres de travail doivent débuter à l'automne 2023. Aucune somme n'a été dépensée pour la réalisation de cette action en 2022-2023.

Action 4.3.1 : Promouvoir la participation des filles et des femmes ainsi que leur présence à des postes de leadership dans les secteurs du sport, du plein air et de l'activité physique

La mise en œuvre de cette action est en cours. Un organisme mandataire est financé pour mettre en place un mécanisme d'échange formel entre des femmes et des filles évoluant dans les milieux du sport, du plein air ou de l'activité physique en vue de favoriser le sentiment d'appartenance et de faciliter le partage d'expériences et de connaissances. La constitution d'un réseau d'échange de pratiques était prévue à l'automne 2022 mais n'a pu avoir lieu, faute d'inscriptions suffisantes. La reprise des activités en présence des organisations de sport et de plein air à la suite de la pandémie et la surcharge de travail engendrée par cette situation pourrait expliquer le faible taux d'inscription. Aucune somme n'a été dépensée pour la réalisation de cette action en 2022-2023.

4.9.2 Autres interventions

Intervention ministérielle : S'assurer que le matériel didactique approuvé par le ministre est exempt de stéréotypes et fait la promotion de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes

Le matériel didactique doit être exempt de discrimination et de stéréotypes dans sa représentation des relations entre les hommes et les femmes de même qu'entre les divers groupes qui composent la société. À cette fin, tous les manuels scolaires et la plupart des ouvrages de référence soumis à l'approbation du ministre doivent être évalués sur le plan socioculturel. Depuis novembre 2017, les documents reproductibles des guides d'enseignement le sont également. En 2022-2023, le Ministère a évalué 100 % des ouvrages nécessitant une approbation sur le plan des aspects socioculturels, soit deux dictionnaires.

Matériel dont les aspects socioculturels ont été évalués¹ depuis 2018-2019

ANNÉE	NOMBRE DE MANUELS	NOMBRE DE GUIDES D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE DICTIONNAIRES	NOMBRE DE GRAMMAIRES	NOMBRE D'ATLAS
2018-2019	2	10	5	0	0
2019-2020	0	0	1	0	0
2020-2021	0	0	0	1	0
2021-2022	0	0	2	0	0
2022-2023	0	0	2	0	0

¹ Pour une année donnée, la quantité de matériel évalué sous les aspects socioculturels pourrait ne pas correspondre à la quantité de matériel approuvé puisqu'on observe occasionnellement des délais entre l'évaluation du matériel et son approbation, qui peuvent alors avoir lieu à des années différentes.

Intervention ministérielle : Soutenir les écoles dans l'application des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur l'enseignement privé* relatives au milieu positif, bienveillant et sécuritaire ainsi qu'à la prévention et au traitement de la violence

La collaboration entre le Ministère et les agentes et agents de soutien régionaux (ASR) chargés du dossier Climat scolaire, prévention de la violence et de l'intimidation permet notamment de créer des documents de soutien et des ateliers de formation visant à répondre aux besoins des organismes scolaires. Les ASR soutiennent et accompagnent les intervenantes-pivots et intervenants-pivots attirés à ce même dossier et présents dans les centres de services scolaires et commissions scolaires du Québec. Ces travaux et cet accompagnement ont pour objectif de favoriser un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire selon une approche éducative, inclusive et ouverte à la diversité en vue de prévenir des situations de violence et d'intimidation, et d'intervenir s'il y a lieu. Ces travaux prennent en considération le vivre-ensemble, le bien-être en milieu scolaire, la prévention des diverses manifestations de la violence et de l'intimidation et les discriminations. Les mandats confiés aux ASR se déclinent ainsi :

- soutenir et accompagner les centres de services scolaires et les commissions scolaires ;
- poursuivre les activités de recherche et de développement ;
- collaborer au développement de l'expertise nationale ;
- mettre en place et coordonner un groupe-relais régional.

Fruits d'une mesure du [Plan d'action concerté pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025](#), les ASR sont appelés à soutenir le réseau, notamment par de la formation sur le plan régional. La diversité sexuelle et de genre, la citoyenneté à l'ère du numérique, les compétences sociales et émotionnelles et la lutte contre l'intimidation et la violence font aussi l'objet de travaux. En ce qui concerne le réseau privé, un soutien à l'ensemble des établissements d'enseignement est aussi offert. À titre d'exemple, en septembre 2022, les ASR et l'équipe ministérielle du dossier Climat scolaire, prévention de la violence et de l'intimidation se sont rassemblés lors d'une rencontre en présence de trois jours à Québec. De plus, neuf rencontres virtuelles ont réuni l'ensemble des ASR et le Ministère.

4.9.3 Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) fait partie des approches retenues par le Québec pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche permet de discerner les effets différenciés des politiques, des projets de loi ou d'autres mesures afin de prévenir la création d'inégalités. Dans cette perspective, le Ministère poursuit l'application de la règle de gestion relative à l'ADS dans ses interventions. Ainsi, en 2022-2023, la grille d'analyse a été appliquée aux interventions suivantes :

- *Loi sur le protecteur national de l'élève ;*
- *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation.*

De plus, un critère éliminatoire de prise en compte de l'analyse différenciée selon les sexes dans les projets de recherche est inscrit dans les appels de propositions pour le Programme de recherche-action sur le numérique en éducation et en enseignement supérieur (PRAN), le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS) et le Programme de recherche en littératie (PREL). En 2022-2023, lorsque l'information était disponible, le Ministère a ventilé ses données selon les sexes dans ses publications statistiques et dans les indicateurs de l'éducation.

4.10 Politique de financement des services publics

SERVICES TARIFÉS PAR LE MINISTÈRE

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)

Coût des biens et des services	2 352,38 \$ par permis
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2023
Frais exigés	351 \$ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2022 et 360 \$ à partir du 1 ^{er} janvier 2023
Revenus annuels générés par les services tarifés	682 \$
Niveau de financement atteint	15 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> nécessaire pour toute majoration
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Ministère de l'Éducation.

SERVICES TARIFÉS DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION

Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec (centres de services scolaires)

Coût des biens et des services	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	4 541 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	7 901 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	7 901 \$
	Enseignement secondaire général (élève ordinaire)	9 881 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	28 001 \$
	Formation générale des adultes ²	9 881 \$
	Formation professionnelle ³	17 202 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2022-2023	
Frais exigés	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	3 441 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	5 988 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	5 988 \$
	Enseignement secondaire général (jeunes – élève ordinaire)	7 488 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	21 220 \$
	Formation générale des adultes ²	7 488 \$
	Formation professionnelle ³	13 036 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	22 584 129 \$ ⁴	
Niveau de financement atteint	76 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même niveau que le montant de base du financement par élève ordinaire ou handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des centres de services scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	76 % Partie financée par le Ministère, l'écart étant financé par la taxe scolaire et d'autres sources de revenus	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Ce service vise l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).

² La tarification est réduite à 80 % de cette somme pour la personne inscrite à la formation à distance.

³ Donnée estimée, car la somme varie selon le programme d'études à la formation professionnelle.

⁴ D'après les rapports financiers 2021-2022 des centres de services scolaires.

Biens et services qui pourraient être tarifés

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau scolaire public, car ils doivent être gratuits pour toute résidente et tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur de la province, une tarification est appliquée, et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux organismes scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire. Les organismes des réseaux de l'éducation peuvent toutefois exiger une tarification particulière relativement à certains services non financés par le Ministère. Ils en font état dans leur propre rapport annuel.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé*, les établissements privés qui sont agréés aux fins de subventions et qui offrent des services à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les élèves non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves.

Les services suivants ne sont pas tarifés par le Ministère :

- la modification d'un permis d'établissement d'enseignement privé ;
- le renouvellement d'un permis d'établissement d'enseignement privé ;
- la délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité ;
- l'impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme ;
- la production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives) ;
- la vérification de l'exactitude d'un diplôme ;
- la réimpression d'un relevé des apprentissages ;
- l'authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

4.11 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'enfants visés	167	175	181	181
Recommandations positives du Comité	55	74	79	64
Recommandations négatives du Comité	90	76	87	97
Décisions positives rendues par le ministre	55	74	79	63
Demandes en traitement	18	16	18	11 ¹
Dossiers fermés	4	7	10	8

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Les 11 demandes en question concernent 12 enfants.

Portrait des demandes examinées en 2022-2023 par le Comité d'examen sur la langue d'enseignement

- En 2022-2023, le Comité d'examen sur la langue d'enseignement a examiné un total de 161 demandes relatives à 181 enfants. Plus précisément, il a reçu 143 demandes portant sur 159 enfants, auxquelles s'ajoutent 18 demandes visant 22 enfants déposées en 2021-2022, mais dont la décision a été rendue en 2022-2023.
- Le Comité a recommandé l'admissibilité à l'enseignement en anglais pour 64 enfants dont le dossier à l'examen démontrait à son avis une situation grave d'ordre familial ou humanitaire au sens de l'article 85.1 de la *Charte de la langue française*.
- Le ministre a donné une suite favorable à 63 de ces demandes.
- À la fin de l'année financière, 11 demandes concernant 12 enfants étaient toujours en traitement.

Justification des demandes acceptées et refusées

Certaines décisions positives concernent des enfants dont l'organisation familiale présente un caractère exceptionnel (ex. : enfants ayant des besoins particuliers dont le parent chef de famille monoparentale est malade) ou des enfants qui éprouvent de graves problèmes de développement ou de santé ou qui ont subi des traumatismes (ex. : enfants confiés au Directeur de la protection de la jeunesse, enfants issus de l'immigration et présentant des difficultés importantes nécessitant des soins et des services professionnels).

En ce qui a trait aux refus, ils se rapportent à des enfants d'un très jeune âge, en début de scolarisation, à des enfants qui parlent déjà français ou dont les parents sont francophones, à des enfants ayant des difficultés scolaires non liées à la langue d'enseignement ou à des enfants qui peuvent obtenir des services de soutien en français dans leur cheminement.

Enfin, les dossiers de huit enfants ont été fermés par le Ministère, notamment parce que les personnes responsables des demandes n'ont pas donné suite aux correspondances du Ministère ou parce qu'elles se sont désistées.

ANNEXES

Annexe I : Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le présent rapport d'activité¹⁸ rend compte des résultats atteints par le Ministère relativement à la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en ce qui concerne l'exercice financier 2022-2023.

En juin 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* (RLRQ, chap. F-4.003) pour faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Depuis la création de ce fonds en 2006, 2 577 demandes de soutien financier ont été autorisées conformément aux règles de ses 12 programmes :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (PSISR – phase III) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR – phase IV) ;
- le Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ) ;
- le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) ;
- le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) ;
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22) ;
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI) ;
- le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) ;
- le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) ;
- le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES).

À ce jour, les programmes ont généré des investissements de plus de 4,5 milliards de dollars dans toute la province. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité.

18. Conformément à l'article 12 de la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/F-4.003>.

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2022-2023

Les revenus du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chap. I-2) et des revenus d'affectation du fonds spécial. Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds qui proviennent de l'impôt sur le tabac et qui sont destinés à financer des subventions de contrepartie, notamment auprès de municipalités, d'organismes scolaires et d'organismes à but non lucratif, par l'intermédiaire des programmes sous la responsabilité du Fonds.

Répartition des revenus du Fonds provenant de l'impôt sur le tabac et consacrés au développement du sport et de l'activité physique (M\$)

ANNÉE	REVENUS CONSACRÉS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES	REVENUS CONSACRÉS AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS	TOTAL
2022-2023 ¹	85	5	90
2021-2022	85	5	90
2020-2021	75	5	80
2019-2020	66	4	70

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport, ministère de l'Éducation.

¹ Selon le décret n° 1410-2021, adopté par le gouvernement le 3 novembre 2021, la somme versée au Fonds devait être augmentée et la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

Selon le décret n° 233-2022, adopté par le gouvernement le 9 mars 2022, la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2022-2023 (M\$)

	REVENUS	DÉPENSES	SURPLUS (DÉFICIT)
PSISR (phases I, II, III et IV), PSIJQ, PSSPA, PAFSSPA, PSR – R-22, PAFIRS, PSISRPE, PSIRSSES	85,0	67,7	17,3
PSESI	5,0	4,4	0,6
Intérêts	5,7		5,7
Affectation (fonds spécial)	41,7		41,7
Frais administratifs		0,9	(0,9)
Total	137,4	73,0	64,4
Surplus du Fonds au début 2022-2023			226,5
Surplus accumulé au 31 mars 2022 (avant ajustement comptable des dépenses de transfert)			64,4
Surplus accumulé au 31 mars 2023			290,9

Source : Ministère de l'Éducation.

Résultats par programme

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phases I, II, III, IV et Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22)

En 2022-2023, aucun projet n'a été autorisé pour les phases I, II, III et IV du PSISR ni pour le PSR – R-22, puisqu'aucune nouvelle demande d'aide financière n'est acceptée dans le cadre de ces programmes. Les règles et les normes de ces programmes peuvent être consultées sur le site Web du Ministère¹⁹.

Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ)

Le PSIJQ vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il comporte une enveloppe financière totale de 25 millions de dollars. L'aide financière ne peut excéder 5 millions de dollars pour chaque ville hôte des Jeux :

- 2022 : Ville de Laval (été) ;
- 2023 : Ville de Rivière-du-Loup (hiver) ;
- 2023 : Ville de Rimouski (été) ;
- 2024 : Ville de Sherbrooke (hiver) ;
- 2025 : à déterminer.

Les règles et les normes du PSIJQ sont valides jusqu'au 31 mars 2024.

Résultats du PSIJQ

En 2022-2023, aucun résultat lié à des indicateurs n'est disponible pour ce programme. Les projets sont en cours de réalisation. Les informations requises seront graduellement recueillies auprès des bénéficiaires lors de la reddition de comptes faisant suite à la réalisation des projets. Les résultats cumulatifs seront présentés ultérieurement.

Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Le PSSPA a été instauré pour soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec. L'approbation de ses règles et de ses normes a eu lieu le 5 juin 2018. Dans le budget 2019-2020, une enveloppe de 30 millions de dollars était prévue pour ce programme.

En 2022-2023, aucun projet n'a été autorisé en vertu du PSSPA, le PAFSSPA ayant été mis en place pour prendre le relais de ce programme. Les règles et les normes du PSSPA peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁰.

19. education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_ReglesNormes_PSISR_Phase2.pdf,
education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_3_reglesnormes_2015.pdf,
education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_A-Regles_et_normes_PSISR_phase_IV_2017-07-25_2.pdf,
education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/systemes-de-refrigeration-arenas-et-centres-de-curling/

20. education.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/pafsspa/

Bilan du PSSPA au 31 mars 2023

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Appel de projets (PSSPA n° 1 du 29 août 2018 au 12 novembre 2018)				
Appel de projets (PSSPA n° 2 du 4 octobre 2019 au 6 décembre 2019)				
Appel de projets (PSSPA n° 3 du 9 septembre 2020 au 13 novembre 2020)				
Demandes reçues	814	120,2 ²	55,2	s. o.
Demandes autorisées¹	355 ²	62,3 ²	25,8 ²	41 ²
2020-2021²	283 ²	50,6 ²	20,1 ²	40
2019-2020	72	11,7	5,8	49

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport, ministère de l'Éducation.

1 Les données ont été actualisées pour chacun des exercices financiers de 2019-2020 à 2022-2023.

2 Les données sont différentes de celles présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. Les variations s'expliquent entre autres par le fait que certains projets peuvent avoir été annulés entre la publication des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux peuvent avoir été révisés.

Résultats du PSSPA

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES ¹	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air	Nombre de kilomètres rénovés selon les régions administratives	s. o.	1 300,2 km pour le Québec	Toutes les régions administratives ont obtenu le soutien d'au moins un projet. Le nombre de kilomètres par région dépend des demandes reçues, de celles qui étaient admissibles et de celles qui ont été retenues en fonction des disponibilités budgétaires.
	Pourcentage du nombre de kilomètres rénovés pour les installations de vélo, de randonnée et de raquette	s. o.	Vélo : 13,1 % Randonnée pédestre : 63,9 % Randonnée pédestre et raquette : 9,5 % Autres : 13,6 %	Les résultats présentés sont liés aux projets ayant fait l'objet d'une reddition de comptes au 31 mars 2023. La réalisation des projets se poursuit. Les résultats seront mis à jour annuellement. Les projets comprenant des pistes permettant la pratique de trois activités ou plus sont comptabilisés sous « Autres ».
Améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air	Nombre de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air impliquant une mise à niveau ou un ajout de panneaux de signalisation	s. o.	137	Les résultats présentés sont liés aux projets ayant fait l'objet d'une reddition de comptes au 31 mars 2023. La réalisation des projets se poursuit. Les résultats seront mis à jour annuellement.
Accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air	Nombre de projets dont les travaux ont permis d'augmenter le temps d'utilisation ou le type d'utilisation	s. o.	135	Le résultat présenté est le nombre de projets ayant fait l'objet d'une reddition de comptes le 31 mars 2023. La réalisation des projets se poursuit. Les résultats seront mis à jour annuellement.
Répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population québécoise	Nombre d'activités de promotion organisées par le bénéficiaire de l'aide financière	s. o.	342	Ce nombre peut varier annuellement d'un bénéficiaire à l'autre.

Source : Ministère de l'Éducation.

1 Les cibles n'ont pas été déterminées pour ce programme étant donné la nature des indicateurs.

Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)

Le PAFSSPA vise à accroître le soutien financier pour la mise à niveau, le développement et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités physiques de plein air. Il s'agit d'une nouvelle mouture du PSSPA. Les règles et les normes du PAFSSPA ont été approuvées le 20 avril 2021.

En 2021-2022, après un appel de projets ayant eu lieu du 17 mai au 17 septembre 2021, 177 projets ont été retenus, totalisant une aide demandée de plus de 14,4 millions de dollars et des investissements totaux de 22,4 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²¹.

Bilan du PAFSSPA au 31 mars 2023

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues	214	31,5	17,6	s. o.
Demandes autorisées 2022-2023	177	22,4	14,4	64

Source : Ministère de l'Éducation.

Résultats du PAFSSPA

Les projets du PAFSSPA ayant fait l'objet d'une annonce d'aide financière sont en cours de réalisation. Les résultats seront présentés dans un rapport annuel de gestion lorsque les données seront disponibles.

Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)

Le PSESI a pour objectif de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population par l'organisation au Québec d'événements sportifs internationaux. Les organismes admissibles à ce programme sont les fédérations sportives reconnues par le Ministère.

En vertu de ce programme, le Fonds a soutenu 44 événements en 2022-2023, pour une aide financière totale de 11 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²².

21. education.gouv.qc.ca/municipalites/aide-financiere/pafsspa/

22. education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/evenements-sportifs-internationaux/

Bilan du PSESI au 31 mars 2023

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues de 2006-2007 à 2022-2023	526	854,0	97,2	s. o.
Demandes autorisées ¹	424	758,6	85,7	11
2022-2023	44	96,2	11,0	11
2021-2022 ²	19	21,6	2,6	12
De 2006-2007 à 2020-2021 ²	361	640,8	72,1	11

Source : Ministère de l'Éducation.

¹ Les données ont été actualisées pour les exercices financiers de 2006-2007 à 2022-2023.

² Les données sont différentes de celles présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. Les variations s'expliquent entre autres par le fait que certains projets peuvent avoir été annulés entre la publication des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PSESI

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Faire la promotion du sport auprès de la population, notamment auprès des jeunes	Activités de promotion du sport ou d'initiation à sa pratique réalisées auprès de la population, notamment auprès des jeunes	80 % des événements soutenus financièrement incluent une activité de promotion ou d'initiation offerte pendant l'événement.	En 2021-2022 : 70 % (7 sur 10) ¹	La cible n'est pas atteinte. Quelques événements ont été annulés en raison de la pandémie, ce qui explique ce résultat.
Valoriser et enrichir l'expertise sportive québécoise	Participation d'athlètes québécois aux événements	Dans 80 % des cas, des athlètes québécois participent aux événements soutenus financièrement.	En 2021-2022 : 100 % (11 sur 11) ¹	La cible est atteinte.
	Activités de formation réalisées (athlètes, entraîneurs, officiels)	80 % des événements soutenus financièrement incluent une activité de formation offerte pendant l'événement.	En 2021-2022 : 60 % (6 sur 10) ¹	La cible n'est pas atteinte, puisque les redditions de comptes n'ont pas toutes été transmises et que quelques événements ont été annulés.
	Pourcentage d'aide par rapport à l'ensemble des investissements ²	15 % ou moins	En 2022-2023 : 11 % (aide de 11,0 M\$ sur des coûts totaux de 96,2 M\$)	La cible est atteinte.

Source : Ministère de l'Éducation.

- Ces résultats sont ceux de l'année financière 2021-2022, puisque les données relatives aux événements soutenus en 2022-2023 ne sont pas encore disponibles.
- Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSESI. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre d'événements aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

Le PAFIRS s'inscrit dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, mis en place par le gouvernement du Canada et pour lequel l'Entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre le gouvernement du Québec et celui du Canada au cours de l'été 2018. Le Programme permet d'accorder une aide financière pour la réalisation de projets en vertu de l'EBI.

Le ministère de l'Éducation est responsable de la mise en place du sous-volet Infrastructures récréatives du volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives de l'EBI.

Le PAFIRS, doté d'une enveloppe fédérale-provinciale de 354 millions de dollars, a pour but de financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives.

Par le financement de projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives, le PAFIRS vise à :

- soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec ;
- accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

Le seul appel de projets a eu lieu entre le 8 novembre 2019 et le 21 février 2020. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²³.

Bilan du PAFIRS

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues	623	2 713,1 ¹	1 493,9 ¹	s. o.
Demandes autorisées	193 ¹	748,2 ¹	354,0 ¹	47 ¹
2022-2023	19 ¹	91,6 ¹	60,9 ¹	67 ¹
2021-2022	10	375,6 ²	135,2	36 ²
2020-2021	164	281,1 ²	157,9	56 ²

Source : Ministère de l'Éducation.

1 Les données ont été actualisées.

2 Les données sont différentes de celles présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. Les variations s'expliquent entre autres par le fait que certains projets peuvent avoir été annulés entre la publication des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

23. education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/programme-daide-financiere-aux-infrastructures-recreatives-et-sportives-pafirs-ebi/

Résultats du PAFIRS

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 170	193 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2023. Toutefois, à ce jour, les travaux ont été réalisés pour une petite partie de ces projets seulement. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives renouvelées	85 projets	86 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2023. Toutefois, à ce jour, les travaux ont été réalisés pour une petite partie de ces projets seulement. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	85 projets	107 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2023. Toutefois, à ce jour, les travaux ont été réalisés pour une petite partie de ces projets seulement. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre de types d'infrastructures construites ou renouvelées	20 types ou plus	33 types différents d'infrastructures soutenues	Voici les six types d'infrastructures soutenues les plus fréquents : aréna (une glace), bâtiment de services, centre sportif et récréatif, parc de planche à roulettes, parc multisport, patinoire extérieure.
Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population	Nombre de régions administratives du Québec ayant au moins un projet soutenu	17 régions	17 régions	Toutes les régions administratives ont obtenu le soutien d'au moins un projet.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport, ministère de l'Éducation.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

Le PSISRPE vise à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure. Par le financement de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives, le PSISRPE vise à :

- soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état appartenant à un organisme admissible et situées dans de petites collectivités du Québec ;
- accroître leur accès pour la population.

L'appel de projets a eu lieu entre le 15 juin et le 20 août 2021. L'attribution d'une enveloppe de 20 millions de dollars visant à soutenir 250 projets dans des municipalités de moins de 10 000 habitants a été annoncée. Les règles et les normes du programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁴.

Bilan du PSISRPE

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues ¹	3 582	56,92	26,52	s. o.
Demandes autorisées ²	2 451	441	19,51	441
2021-2022 ²	2 452	442	19,52	442

Source : Ministère de l'Éducation.

- 1 Les données sont différentes de celles présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. Les variations s'expliquent entre autres par le fait que certains projets peuvent avoir été annulés entre la publication des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.
- 2 Les données ont été actualisées.

24. education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/programme-de-soutien-aux-infrastructures-sportives-et-recreatives-de-petite-envergure-psisrpe/

Résultats du PSIRPE

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 120	245 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2023. Toutefois, à ce jour, les travaux ont été réalisés pour une petite partie de ces projets seulement. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives renouvelées	100 projets	100 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2023. Toutefois, à ce jour, les travaux ont été réalisés pour une petite partie de ces projets seulement. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	150 projets	145 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2023. Toutefois, à ce jour, les travaux ont été réalisés pour une petite partie de ces projets seulement. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre de types d'infrastructures construites ou renouvelées	27 types	25 types différents d'infrastructures soutenues	Voici les six types d'infrastructures soutenues les plus fréquents : patinoire extérieure, jeux d'eau, modules de jeu, parc multisport, terrain de balle-molle, terrain de tennis et de pickleball.
Accroître l'accès à ces infrastructures pour la population	Nombre de régions administratives du Québec ayant au moins un projet soutenu	17 régions	15 régions	La majorité des régions administratives ont obtenu le soutien d'au moins un projet. Les régions administratives de Montréal et de Laval n'ont pas soumis de demandes d'aide financière, n'étant pas admissibles en raison de leur nombre d'habitants.

Source : Ministère de l'Éducation.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES)

Le PSIRSSES vise à financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives et à :

- soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives scolaires en bon état dans toutes les régions du Québec ;
- accroître leur accès pour la population.

Les règles et les normes du PSIRSSES ont été approuvées le 1^{er} juin 2021. L'appel de projets a eu lieu entre le 15 septembre et le 10 décembre 2021. L'attribution d'une enveloppe de 175 millions de dollars, qui servira à soutenir 81 projets totalisant des investissements de 403,1 M\$, a été annoncée. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁵.

Bilan du PSIRSSES

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues	184	1 204,5	449,6	s. o.
Demandes autorisées 2022-2023	81	403,1	174,9	43

Source : Ministère de l'Éducation.

Résultats du PSIRSSES

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Infrastructures sportives et récréatives construites ou rénovées	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives ayant fait l'objet de travaux	Après 5 ans : 100	81 projets approuvés	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2023. À ce jour, aucun projet n'est terminé. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives rénovées	65 projets	35 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2023. Le nombre est déterminé selon les projets retenus. Les résultats seront mis à jour annuellement.
	Nombre d'infrastructures sportives et récréatives construites	35 projets	46 projets	Le résultat présenté est le nombre de projets approuvés au 31 mars 2023. Le nombre est déterminé selon les projets retenus. Les résultats seront mis à jour annuellement.

25. education.gouv.qc.ca/organismes-a-but-non-lucratif/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/psirsses/

Annexe II : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes

Ministère de l'Éducation

Enjeu 1 – L'inclusion et la réussite de toutes et de tous

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Participation des apprenants	LM.1.1.1	<i>Promotion des programmes et recrutement d'apprenants pour le secteur éducatif anglophone des niveaux primaire et secondaire</i>	Contribution à l'essor et à la vitalité des communautés scolaires locales et régionales anglophones	1		711 637	701 637
Offre de programmes	LM.1.2.1	<i>Prendre les mesures nécessaires pour l'application de la politique de réussite éducative : production et adaptation de ressources</i>	Accès aux programmes diversifiés, développement de ressources pédagogiques et d'outils d'évaluation Adaptation en anglais de l'ensemble didactique pour tous les nouveaux programmes d'études Diffusion dans les commissions scolaires anglophones des ressources éducatives numériques adaptées Transcription en braille des documents à caractère pédagogique destinés aux apprenants anglophones ayant une déficience visuelle	1		24 013 804	22 122 514

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Réussite éducative des apprenants	LM.1.3.1	<i>Développement de ressources et de services pour soutenir les apprenants ayant des besoins particuliers et production d'épreuves adaptées pour l'évaluation des apprenants du primaire et du secondaire</i>	<p>Développer des ressources interactives et développementales spécifiques à chacun des trois piliers de la littératie en anglais</p> <p>Contribuer à l'atteinte et au maintien d'un rendement scolaire des apprenants de la minorité comparable à celui de la majorité</p> <p>Développer des épreuves en ligne, les planifier et les expérimenter</p> <p>Fournir une plateforme pour le suivi des résultats des apprenants aux examens sommatifs communs pour les neuf commissions scolaires anglophones</p> <p>Veiller à la participation des commissions scolaires anglophones au programme Passe-Partout + du préscolaire afin d'assurer la participation des parents à la réussite éducative de leurs enfants</p>	2	Certaines épreuves sont toujours en cours de préparation.	801 244	1 145 333
Milieux d'apprentissage enrichis	LM.1.4.1	<i>Centres scolaires et communautaires</i>	Assurer la pérennité et la coordination des centres scolaires et communautaires	2	Le nombre d'agentes et d'agents de développement communautaire recrutés a été moindre, ce qui affecte la réalisation du plan d'action des centres scolaires et communautaires.	1 981 511	1 965 511

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Recherche	LM.1.6.1	<i>Recherche sur l'optimisation des processus d'enseignement</i>	Utiliser les données de recherche dans les prises de décision pour l'amélioration du taux de réussite des apprenants	1		1 297 009	1 286 106

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Offre de programmes	FLS.1.2.1	<i>Développer et diffuser des ressources pédagogiques et d'évaluation pour le FLS</i>	Création d'outils mettant en lumière des pratiques d'enseignement efficaces en FLS pour soutenir le réseau scolaire anglophone dans l'élaboration d'un plan d'action pour le développement de la littératie	1		6 881 968	2 325 905
Réussite éducative des apprenants	FLS.1.3.1	<i>Soutien aux pratiques évaluatives en FLS</i>	Développer des épreuves en ligne en FLS, les planifier et les expérimenter Favoriser une meilleure intégration des apprenants venant de l'extérieur du Québec aux cours de FLS ou d'immersion dans les écoles du secteur anglophone du Québec	1		1 365 895	1 226 797
Milieux d'apprentissage enrichis	FLS.1.4.1	<i>Programme d'échanges linguistiques entre écoles</i>	Soutenir les écoles des secteurs anglophones dans des échanges pédagogiques de nature linguistique	2	Le nombre d'écoles participantes a été moindre que prévu.	453 625	425 098
Recherche	FLS.1.6.1	<i>Recherche sur l'optimisation des processus d'enseignement du FLS</i>	Mettre au point un processus de recherche-action adapté à la classe afin de faciliter la collaboration des enseignantes et enseignants	1		52 500	52 500

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Offre de programmes	ALS.1.2.1	<i>Élaboration de programmes d'études en ALS</i>	<p>Élaborer des programmes d'études particuliers visant l'amélioration de l'ALS en fonction des besoins identifiés par les commissions scolaires</p> <p>Rendre disponibles des ressources éducatives et des outils pour l'enseignement de l'ALS, et favoriser le réseautage des enseignantes et enseignants</p>	2	La production de matériel pédagogique est toujours en cours pour certains niveaux d'apprentissage.	11 346 168	11 450 002
Réussite éducative des apprenants	ALS.1.3.1	<i>Soutien aux pratiques évaluatives en ALS</i>	<p>Rendre disponibles des prototypes d'épreuves en ALS</p> <p>Mettre à la disposition du réseau scolaire des outils d'évaluation en format numérique</p>	2	Un retard touche la publication des prototypes d'épreuves numériques pour les programmes enrichis du secondaire.	143 140	98 580
Milieus d'apprentissage enrichis	ALS.1.4.1	<i>Soutenir l'apprentissage de l'ALS au primaire et au secondaire</i>	Permettre à des apprenants québécois de progresser dans l'apprentissage d'une langue seconde grâce à une expérience d'immersion totale, en dehors du contexte scolaire habituel	2	Le nombre de projets d'échange linguistique a été moindre que prévu.	77 500	8 974

Enjeu 2 – La qualité des milieux de vie et d'apprentissage

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Offre de programmes	LM.2.2.1	<i>Immobilisations pour soutenir l'offre de programmes au niveau primaire et secondaire</i>	Ajout et aménagement des actifs, achat de mobilier et d'équipements essentiels	1		1 527 205	1 527 205
Appui au personnel éducatif	LM.2.5.1	<i>Développement professionnel des enseignants du primaire et du secondaire</i>	<p>Implanter les apprentissages en matière d'éducation à la sexualité adaptés à la minorité linguistique</p> <p>Soutenir les besoins particuliers de perfectionnement continu du personnel enseignant ainsi que le développement et l'innovation pédagogiques dans les équipes-écoles</p> <p>Assurer le développement et le transfert de l'expertise nationale en matière d'utilisation des technologies et ressources numériques pour l'enseignement et l'apprentissage</p> <p>Soutenir le Programme-cycle de l'éducation préscolaire par la création d'une plateforme numérique qui donne aux enseignantes et enseignants du préscolaire un accès à des ressources pédagogiques</p> <p>Développer une communauté de praticiens composée d'enseignantes et d'enseignants du préscolaire</p>	1		3 438 922	3 068 826

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	FLS.2.5.1	<i>Développement professionnel des enseignants en FLS du primaire et du secondaire</i>	Soutenir les besoins particuliers de perfectionnement continu du personnel enseignant de FLS Organiser des séances de développement professionnel en lien avec l'orientation ministérielle pour les enseignantes et enseignants de FLS	1		598 430	322 118

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Appui au personnel éducatif	ALS.2.5.1	<i>Développement professionnel des enseignants en ALS du niveau primaire et secondaire</i>	Rendre accessibles des activités de formation continue, notamment en ce qui concerne l'enseignement aux apprenants en difficulté, le développement de l'expertise professionnelle, la mise en œuvre de nouvelles pratiques didactiques, le partage d'expertise et d'expérience, l'insertion professionnelle et l'apport des technologies de l'information et de la communication	1		692 931	702 183

Ministère de l'Enseignement supérieur

Enjeu 2 – L'accessibilité

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Participation des apprenants	LM.1.1.2	<i>Promotion et recrutement des apprenants pour le secteur éducatif anglophone du niveau postsecondaire</i>	Réaliser des activités pour aider les apprenants qui arrivent au postsecondaire à s'intégrer et à rester dans les programmes d'enseignement offerts Assurer la mise à jour des contenus du site Web de l'inforoute en langue anglaise	1		482 310	482 310
Offre de programmes	LM.1.2.2	<i>Développement de programmes d'études offerts dans la langue de la minorité</i>	Concevoir du matériel didactique et des outils linguistiques Maintenir une plateforme collaborative en anglais regroupant des ressources pédagogiques	1		9 841 802	9 841 802
Appui au personnel éducatif	LM.2.5.2	<i>Développement professionnel des enseignants du postsecondaire</i>	Élaborer de nouvelles approches du perfectionnement professionnel et de nouveaux outils de soutien	1		830 000	830 000

Enseignement en français, langue seconde (FLS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Offre de programmes	FLS.1.2.2	<i>Appui à l'enseignement en FLS au niveau du postsecondaire</i>	Réaliser des activités permettant de répondre aux besoins des apprenants dans l'apprentissage du FLS, et favoriser l'inclusion et la réussite éducative des apprenants de la minorité anglophone	1		1 052 007	1 052 007

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Offre de programmes	ALS.1.2.2	<i>Appui à l'enseignement de l'ALS au postsecondaire</i>	Concevoir du matériel, didactique et d'évaluation, adapté à l'enseignement de l'ALS	1		5 072 100	5 072 100

Enjeu 4 – La réussite en enseignement supérieur

Enseignement dans la langue de la minorité (LM)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Milieux d'apprentissage enrichis	LM.1.4.2	<i>Développement d'activités culturelles dans la langue de la minorité</i>	Réaliser des activités favorisant le partage et l'enrichissement social et culturel des programmes offerts	1		285 292	239 492

Enseignement en anglais, langue seconde (ALS)

DOMAINE D'INTERVENTION	CODE DE L'INITIATIVE	TITRE DE L'INITIATIVE	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE	ÉTAT DE RÉALISATION*	COMMENTAIRES (SI L'ÉTAT DE RÉALISATION EST DE 2 OU 3)	PRÉVISIONS (\$)	DÉPENSES (\$)
						Canada	Canada
Milieux d'apprentissage enrichis	ALS.1.4.2	<i>Soutenir l'apprentissage de l'ALS au postsecondaire</i>	Permettre à des apprenants québécois de progresser dans l'apprentissage d'une langue seconde grâce à une expérience d'immersion totale, en dehors du contexte scolaire habituel Soutenir les écoles des secteurs francophones dans des échanges pédagogiques de nature linguistique	1		1 074 823	1 074 823

* État de réalisation :

- 1 Initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;
- 2 Initiative retardée ou modifiée de façon significative sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;
- 3 Initiative dont la mise en œuvre est compromise ou initiative abandonnée.

Synthèse des états financiers pour 2022-2023

Ministère de l'Éducation (MEQ)

ENJEU ET OBJECTIFS LINGUISTIQUES	PRÉVISIONS ET DÉPENSES PAR ENJEU	
	Prévisions (\$)	Dépenses (\$)
ENJEU 1	49 126 001	42 808 957
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	28 805 205	27 221 101
Français, langue seconde (FLS)	8 753 988	4 030 300
Anglais, langue seconde (ALS)	11 566 808	11 557 556
ENJEU 2	6 257 488	5 620 332
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	4 966 127	4 596 031
Français, langue seconde (FLS)	598 430	322 118
Anglais, langue seconde (ALS)	692 931	702 183
Total LM	33 771 332	31 817 132
Total FLS	9 352 418	4 352 418
Total ALS	12 259 739	12 259 739
TOTAL GLOBAL	55 383 489	48 429 289

Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

ENJEU ET OBJECTIFS LINGUISTIQUES	PRÉVISIONS ET DÉPENSES PAR ENJEU	
	Prévisions (\$)	Dépenses (\$)
ENJEU 2	17 278 219	17 278 219
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	11 154 112	11 154 112
Français, langue seconde (FLS)	1 052 007	1 052 007
Anglais, langue seconde (ALS)	5 072 100	5 072 100
ENJEU 4	1 360 115	1 314 315
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	285 292	239 492
Français, langue seconde (FLS)	0	0
Anglais, langue seconde (ALS)	1 074 823	1 074 823
Total LM	11 439 404	11 393 604
Total FLS	1 052 007	1 052 007
Total ALS	6 146 923	6 146 923
TOTAL GLOBAL	18 638 334	18 592 534

TOTAL PAR OBJECTIF	PRÉVISIONS ET DÉPENSES PAR OBJECTIF	
	Prévisions (\$)	Dépenses (\$)
Total LM MES + MEQ	45 210 736	43 210 736
Total FLS MES + MEQ EQ	10 404 425	5 404 425
Total ALS MES + MEQ	18 406 662	18 406 662
TOTAL GLOBAL MES + MEQ	74 021 823	67 021 823

